FICHE 3.2 Promouvoir l'éducation des parents

Introduction

Le niveau d'éducation des parents apparaît aussi comme un des plus importants facteurs qui déterminent leur adhésion ou leur résistance à la scolarisation de leurs enfants et plus particulièrement de leurs filles. Une fille éduquée sera une mère plus disposée à envoyer ses enfants, surtout sa fille, à l'école.

Dans les systèmes de pensée traditionnels, même si la réalité est toute autre, le garçon reste celui qui devra assumer la charge familiale et a donc besoin d'être éduqué pour pouvoir travailler. Cet argument est décisif quand le ménage doit choisir, pour des raisons financières, entre scolariser une fille ou un garçon.

Pour toutes ces raisons la présente fiche s'attarde sur la nécessité de promouvoir l'éducation des parents et propose des pistes de réflexion et d'actions pour ce faire.

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants :
- responsables (femmes, hommes) politiques
- autorités locales coutumières, religieuses et élu-es locaux/les
- responsables de la planification, centrale et décentralisée
- responsables de programmes (éducation, alphabétisation)
- associations parents d'élèves, de mères éducatrices, COGES
- partenaires techniques et financiers
- représentant(e)s des medias

2. Objectifs de cette fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

- Favoriser la discussion sur les liens entre l'éducation des parents et l'éducation des enfants, notamment les filles;
- permettre d'identifier les pratiques à éviter dans l'éducation des parents parce qu'elles perpétuent les inégalités de genre;
- permettre de répertorier les questions à se poser pour soutenir l'éducation des parents;
- fournir des pistes pour améliorer l'éducation des parents.

3. Droits spécifiques ciblés

Il s'agit ici du droit pour les familles de bénéficier de la protection et de l'accompagnement des pouvoirs publics et des partenaires pour la prise en charge de l'éducation de leurs enfants.

C'est ce qui est stipulé dans les textes suivants

- Préambule de la Convention relatives aux droits de l'Enfant, 1989: « (…) Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté ».

- **Article 18.1. du même texte** : « Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant. ».

Les parents ont des devoirs vis-à-vis des enfants. C'est à l'Etat et aux autres acteurs de la société civile de les aider et de les appuyer en vue de bien remplir leurs tâches. Il s'agit de renforcer leurs capacités notamment par le biais de l'alphabétisation, la sensibilisation aux bienfaits de l'éducation et la non-discrimination entre les sexes et la formation aux droits de l'Homme, des femmes et des filles d'une façon spécifique.

4. Quel est le problème ? (État des lieux)

De façon générale, dans tous les pays de l'Afrique subsaharienne, le niveau d'éducation des parents influence la scolarisation des enfants (accès, rétention, réussite) dans une large mesure. Souvent, le manque d'éducation des parents est la conséquence des contextes d'extrême pauvreté structurelle qui sévissent dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Au niveau familial, le manque d'éducation des parents tend à accentuer la pauvreté du ménage (voir fiche 2.1). En Mauritanie, les personnes qui vivent dans des ménages du quintile le plus pauvre sont deux fois moins alphabétisées que celles qui appartiennent à un ménage du quintile le plus riche (38,7% contre 73,6%).

L'éducation des parents ne peut, à elle seule, suffire à garantir l'éducation des enfants, notamment des filles, mais elle peut y contribuer significativement. Des parents instruits sont, sauf exception marginale, disposés à envoyer et suivre leurs enfants, sans distinction aucune, dans leur scolarisation.

Globalement, le niveau d'instruction de la mère influe généralement plus que celui du père dans la scolarisation des filles. Une mère éduquée sert de modèles pour les filles. La mère est aussi souvent plus présente aux côtés des enfants : elle assure plus de suivi des devoirs, de l'orientation scolaire, surtout si elle est éduquée. Au Gabon[18] par exemple, les mères plus que les pères, aident aux devoirs, rencontrent les enseignant(e)s soit pour le retrait des bulletins de notes, soit pour s'enquérir des progrès ou des difficultés des enfants. Plus les mères sont éduquées plus les enfants progressent significativement en classe. Les mères moins éduquées influencent aussi peu l'apprentissage de leurs enfants. L'éducation des filles et la formation des femmes est fondamentale pour les actions de développement de tous. Etant le point central pour le bien-être de la famille (entretien des enfants, soins aux pères, aux personnes âgées…) au niveau de la santé, de l'hygiène, si elle a des connaissances, cela bénéficie à tout le monde. Si les femmes sont alphabétisées et formées aux techniques de gestion, elles peuvent bien gérer leurs revenus.

En amont, l'éducation des pères est mieux acceptée globalement, même si celle des mères est plus acceptée dans certains milieux (par exemple chez les zawayas en Mauritanie). Le problème récurrent est que souvent, les modèles ou les mécanismes proposés aux femmes pour qu'elles accèdent à l'alphabétisation ou qu'elles poursuivent leurs études ne sont pas compatibles avec leurs tâches, leurs responsabilités dans la société. Généralement, parce qu'elles ont la responsabilité de la famille, elles ont de multiples tâches. Le système éducatif, souvent trop rigide, ne cherche pas à s'adapter : c'est à l'individu de s'adapter et cela constitue un problème pour les femmes.

Quelques chiffres

Au Gabon, le taux d'analphabétisme de femmes est de 62,84% contre 37,16 pour les hommes. Au Bénin, il est de 67,4% sur le plan national et de 78,1% pour les femmes. *Au Ghana,* 42,30% des femmes sont alphabétisées, contre 65,80% d'hommes. *En Mauritanie* (2004) en milieu urbain le taux d'alphabétisation était de 72, 3 % contre 46,2% en milieu rural, et en termes de genre, il était de 66,5% pour les hommes contre 49,5% pour les femmes. *Au Burkina Faso*, la participation des femmes dans les cours d'alphabétisation est en constante augmentation : elle passe de 46,87% en 2001-2002 à 51,29% en 2003-2004. *Au Mali*, le taux d'alphabétisation des adultes était de 23% en 1995 (14,1% pour les femmes et 32,5% pour les hommes). En 2000, ce taux est passé à 25% (16% pour les femmes, 35,8% pour les hommes).

[18] Etude de l'UNESCO en 2005 portant sur « les acquis scolaires des élèves des classes de cinquième en Mathématiques et en Sciences liées à la vie courante » dans les établissements publics, privés et privés conventionnés.

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

- Quel est le taux d'analphabétisme des hommes et des femmes ?
- Les enfants des parents non instruits réussissent-ils autant que ceux qui ont des parents instruits ? Y a-t-il une différence entre les filles et les garçons ?
- De l'alphabétisation des femmes ou de celle des hommes laquelle influence plus l'éducation des enfants, des filles notamment ?
- Existe-t-il des programmes d'alphabétisation des parents ? Des femmes ?
- Comment sont développés et évalués les contenus des programmes éducatifs ? Les femmes sont-elles impliquées ?
- Quels sont les obstacles qui entravent l'éducation des parents, notamment des femmes ?
- Quelles mesures existe-t-il pour soutenir les élèves filles et garçons que les parents ne peuvent aider par manque d'éducation ?

6. Que faire et comment agir ?

- Initier des activités destinées au renforcement des capacités des populations, notamment les mères de familles : alphabétisation, gestion communautaire, compétences pour le développement d'initiatives économiques (fiche 3.1). Organiser aussi des formations sur le SIDA, le paludisme, l'environnement, l'éducation au sens large des enfants, la parenté conjointe, l'égalité de genre .
- Prendre en compte les besoins, intérêts et contraintes des différents groupes de femmes et d'hommes en fonction de leur âge, activités etc. dans les programmes d'éducation des adultes (contenu, logistique, horaires, matériel pédagogique, sexe de l'enseignant-e etc.) .
- Impliquer et responsabiliser des femmes « modèles » issues des communautés, des associations mais aussi des enseignantes, dans l'organisation et la mise en œuvre des programmes d'éducation .
- Développer des projets d'éducation des adultes en lien avec l'école et qui adoptent une gestion participative impliquant et responsabilisant les parents, notamment les femmes, les élèves filles/garçons et autres membres de la communauté (fiche 3.4) .
- Sensibiliser les parents pour que les filles et les garçons exécutent les mêmes tâches domestiques.

L'éducation pour quoi faire ?
La notion de travail pour le gabonais « moyen » se limite au travail salarié dans un bureau donc dans l'administration. La réussite d'un enfant pour un parent est de le voir travailler plus tard dans un bureau. De l'avis des enfants, les parents manifestent peu de motivation pour leur travail scolaire. Ils ne sont les enfants de leurs parents que s'ils réussissent à l'école. *Propos d'une présidente d'association de parents d'élèves au Gabon.*

Mise en garde

- Eviter dans la formation et conscientisation de présenter l'emploi salarié comme preuve de la réussite scolaire.
- Les programmes d'éducation destinés aux parents doivent nécessairement s'inscrire dans la politique éducative globale et ne pas constituer des circuits qui échappent au contrôle des gestionnaires du système.

7. Exemple de cas

Education des adultes en Mauritanie et au Gabon

En Mauritanie, l'éducation des femmes est généralement moins valorisée que celle des hommes sauf entre autres chez les zawayas. Aussi, depuis les années 90, un intérêt particulier a-t-il été donné par les pouvoirs publics à leur éducation et des actions ont-ils été mises en place :

- développement des programmes d'alphabétisation des adultes pour favoriser l'accès des femmes et des hommes à l'éducation. Il s'agit de programmes d'alphabétisation, dont certains à travers les ondes de la radio, doublés d'un encadrement de proximité (programme ECCA) ;
- mise en place des Associations des Parents d'Elèves (APE) et des Associations des Mères Educatrices (AME) ;
- formation des membres de l'association des parents et des responsables des administrations scolaires au suivi statistique de proximité et à des démarches d'amélioration des conditions et contenus d'études (écoles saines propres et vertes).

Au Gabon, en exécution des recommandations de l'Education Pour Tous (EPT), des programmes d'alphabétisation en faveur des adultes ont été intensifiés depuis 1996. Les notions et l'apprentissage de l'hygiène, la gestion des activités, le civisme, sont les objectifs visés par ces programmes. Les femmes, plus que les hommes, ont fait de l'alphabétisation traditionnelle; sur 2088 femmes inscrites, 302 ont reçu leur attestation en fin de cycle (4 ans) et 144 ont réussi leur examen du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE). Du côté des hommes, 469 sont inscrits, 81 ont reçu leur attestation et 36 ont eu le CEPE. Les femmes ont été les plus persévérantes car leurs besoins éducatifs étaient forts et les programmes proposés correspondaient à leurs attentes.

Quels sont les résultats de ces actions ?

En Mauritanie, les programmes de sensibilisation et d'alphabétisation des communautés ont facilité le changement de mentalités des familles par rapport à l'éducation des filles. Par conséquent, au niveau de certaines couches de la population, et spécialement les plus nanties, les campagnes de sensibilisation ont porté leurs fruits pour une scolarisation des filles.

Au Gabon, la langue d'enseignement qu'est le français a constitué une contrainte pour l'atteinte des objectifs. Le bon niveau de formation des alphabétiseurs est un atout. Ces personnes sont des cadres ayant suivi des formations en option éducation populaire (pendant 3 ans) ou qui ont fait des études de droit ou des sciences politiques. Ils suivent le programme d'enseignement de l'école primaire.

Quelles leçons pouvons-nous en tirer ?

- L'éducation des parents a une influence sur leur implication dans le suivi scolaire de leurs enfants, filles et garçons, en termes d'aide aux devoirs, d'orientation scolaire, de relations avec les enseignantes, de gestion de l'école, de participation aux APE, AME etc.

- Les parents éduqués s'impliquent généralement dans la scolarisation de leurs enfants, le père par une tendance de sensibilisation plus que d'aide direct; par la mère à travers une complicité et par une présence continuelle a une influence plus importante et plus valorisée pour l'enfant. Cette tendance peut s'inverser si les obligations professionnelles de la mère sont plus importantes que celles du père.

- Les parents ont besoin de connaître les contraintes de la scolarisation des filles.

- Il faut prendre en considération la durée de la formation et prendre en compte les besoins des différents groupes de femmes. Les hommes ont généralement

d'autres types de besoins. Plus largement, ce sont les femmes d'un certain âge, les femmes reconnues comme étant de bonne moralité et/ou instruites qui peuvent influencer l'organisation des programmes d'éducation.

8. Il faut que cela cesse!

Pour «Promouvoir l'éducation des parents» il faut éviter/cesser de :

- Réduire l'éducation des adultes à l'alphabétisation (d'autres formes d'éducation doivent aussi être développées) ;

- ne pas accorder d'importance, donc de moyens, à l'éducation des adultes, notamment des femmes ;

- mettre en place des programmes d'éducation pour adultes qui ne prennent pas en compte les besoins réels des femmes et des hommes ;

- travailler avec des équipes d'éducateurs ou d'éducatrices non formés à l'éducation des adultes et à l'approche genre ;

- pénaliser les élèves que les parents ne peuvent pas accompagner au plan de l'éducation et de la formation par manque d'éducation ou de moyens.

FICHE 3.3 Vaincre les stéréotypes et pratiques néfastes à l'égalité de genre dans l'éducation

Introduction

Les stéréotypes sexistes et la discrimination persistent à tous les niveaux de la société, dans le milieu du travail, dans le monde politique, la vie quotidienne des ménages etc. Pour changer l'environnement extra scolaire et influencer ce qui se passe dans l'environnement « intra scolaire », les politiques d'éducation et les acteurs/trices de tous les milieux, associatifs ou étatiques, doivent s'intéresser aux liens de causes à effets entre les deux niveaux

C'est pourquoi cette fiche propose des pistes de réflexion et d'action en vue de vaincre ces stéréotypes et ces discriminations pour permettre aux parents d'apporter une plus grande contribution en matière d'égalité de genre dans l'éducation.

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants:
- responsables politiques et parlementaires femmes/hommes
- responsables (femmes/hommes) de la planification centrale et décentralisée
- autorités locales coutumières, religieuses et élu-es locaux
- responsables (femmes/hommes) de programmes et de projets
- enseignant(e)s
- femmes/hommes des médias

2. Objectifs de cette fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

- Favoriser la discussion sur les stéréotypes et les pratiques socioculturelles néfastes pour l'égalité de genre dans l'éducation ;

- permettre d'identifier les pratiques à éviter dans l'éducation des parents parce qu'elles perpétuent les inégalités de genre ;

- permettre de répertorier les questions à se poser pour soutenir l'éducation des parents ;

- Proposer des pistes pour améliorer l'éducation des parents

3. Droits spécifiques ciblés

Il s'agit ici du droit pour l'enfant d'être protégé des stéréotypes qui peuvent constituer des obstacles pour son éducation.

Ce droit est exprimé dans les textes ci-dessous :

- Convention relative aux droits de l'enfant (1989, Article 32.1) : «Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.»

- Le Protocole additionnel à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples engage dans son article 2-2 : « les Etats s'engagent à modifier les schémas et modèles de comportement socioculturels de la femme et de l'homme par l'éducation du public par le biais des stratégies d'information, d'éducation et de communication, en vue de parvenir à l'élimination de toutes les pratiques culturelles et traditionnelles néfastes et de toutes autres pratiques fondées sur l'idée d'infériorité ou de supériorité de l'un ou l'autre sexe, ou sur les rôles stéréotypés de la femme et de l'homme. »

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (1981, Article 5) : « Les Etats parties prennent des mesures appropriées pour :

  a. modifier les schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières ou de tous autres types, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes ;

  b. faire en sorte que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement, étant entendu que l'intérêt des enfants est la condition primordiale dans tous les cas. »

4. Quel est le problème ? (État des lieux)

Une grande majorité des pays africains subsahariens affichent des représentations sociales discriminatoires sur l'identité et le rôle de la femme, ce qui dévalorise les études des filles. La valorisation sociale de l'école pour les filles n'est pas acquise et explique en grande partie le peu d'intérêt que manifestent les familles pour la

scolarisation des filles. Les représentations sociales restent discriminatoires de l'identité et du rôle de la femme, avec pour corollaire la dévalorisation des études des filles. Les attitudes, habitudes et pratiques (ex. traditions, coutumes, stéréotypes/perceptions, valeurs) ont une incidence négative sur l'éducation des filles plus que sur celle des garçons.

Au Niger, certaines expressions illustrent des stéréotypes négatifs à l'encontre des femmes. Par exemple, un « Mijin hadja » est un mari dominé par sa femme. Si un homme dit *''j'ai parlé comme une femme''*, il exprime une faiblesse.

Les principaux vecteurs de transmission de ces coutumes et stéréotypes sont le système dans sa globalité, particulièrement au niveau de la famille, de la communauté, de l'école (manuels, pratique des enseignant(e)s…) et des médias.

Globalement, l'éducation des garçons est plus valorisée que celle des filles aux yeux de la communauté, des parents (femmes/hommes), des enseignant(e)s et des élèves eux-mêmes. Pour les parents, ceci est lié à une question de fierté sociale et de rentabilité au niveau de l'investissement. Par conséquent, les familles ont des exigences envers l'éducation des garçons qu'elles n'ont pas envers celle des filles.

Au niveau des ménages les tâches domestiques que les adolescentes doivent assumer traditionnellement, tout au long de la journée et de l'année, que ce soit dans leurs familles ou chez les parents qui les accueillent en ville constituent un frein important à leur éducation. Dans la famille, filles et garçons n'ont ni le même statut, ni le même rôle. Les répartitions sociales traditionnelles confinent certaines catégories dans des activités non lettrées. C'est pourquoi, en milieu rural, les parents considèrent souvent que la fille « n'a pas besoin d'instruction » pour assumer son rôle d'épouse et de mère. Dans ces zones également les parents ont souvent un comportement différent de ceux des centres urbains malgré des cadres législatifs favorables à la parité dans l'éducation.

«Tenant compte de la réalité, s'il y a à scolariser, je préfère inscrire 10 garçons plutôt qu'une fille». *Déclaration d'un parent d'élève au cours d'un entretien sur l'éducation des enfants avec une APE dans la région de Dosso au Niger*

Dans les zones rurales surtout, la position dans la fratrie est un facteur déterminant dans le choix ou la décision à scolariser en milieu rural. Les « aînées » sont gardées à la maison pour les travaux domestiques. Les rythmes et calendriers scolaires sont difficilement conciliables avec les obligations productives, familiales et domestiques des filles.

Les traditions, les préjugés, les tabous, les mariages et maternités précoces, de même que le refus de la mixité à l'école se conjuguent à différents degrés dans les pays africains.

Par exemple, jusqu'à une date récente au sein de la communauté maure en Mauritanie, il existait le système du gavage (violence) en préparation au mariage des filles. Cela les empêchait d'aller à l'école. Une fille sur quatre est mariée dès l'âge de 12 ans, une fille sur deux dès l'âge de 14 ans et trois filles sur quatre à l'âge de 17 ans.

> Les gens veulent envoyer leurs filles à l'école et il y en a de plus en plus qui laissent leurs filles y aller. La vérité c'est que les parents ont peur d'envoyer leurs filles à l'école car ils craignent les grossesses. Maintenant, les parents demandent le maintien de leurs filles à l'école mais en contractant le mariage. C'est un grand débat ! Propos recueilli au Niger

En plus des coutumes, certaines perceptions religieuses erronées persistent et ont un effet négatif sur les filles et leur éducation. Les réticences culturelles et religieuses vis à vis de l'école moderne en général et de la scolarisation des filles en particulier, sont encore présentes dans certains milieux conservateurs. L'enseignement traditionnel fortement ancré dans les mœurs demeure le cadre approprié pour l'éducation des filles. Au Niger, comme dans d'autres pays de la sous région, l'islamisme (fondamentalisme religieux) considère que la place de la femme est à la maison. Le nomadisme et la transhumance, qui occupent une place importante dans certains pays, sont aussi des facteurs de déscolarisation des enfants (garçons et filles, fiche 3.5).

Certains responsables (femmes/hommes) de la société civile, en plus des départements ministériels se sentent concerné(e)s par l'éducation/l'alphabétisation/la lutte contre la pauvreté. Par contre, certains leaders communautaires traditionnels constituent des sources d'entrave à l'équité en matière de genre.

Les préjugés dans les familles et les communautés sont répercutés, voire accentués dans le système éducatif : méthodes pédagogiques (fiche 2.4) et attitudes sexistes véhiculées par les contenus des programmes et manuels scolaires (fiche 2.3).

> Religion, tradition, coutumes et analphabétisme sont les grands maux de l'accès et du maintien des enfants à l'école. *Propos recueilli au Niger*

Finalement, l'école moderne est encore considérée comme une menace à la hiérarchie sociale préalablement établie. Elle est accusée de corrompre les filles, de les détourner des traditions.

> Les ¾ des filles dans le milieu rural sont exclues ou redoublent. Une fois retournées à la maison elles changent de comportement et adoptent de « mauvaises attitudes ». Alors les parents désespèrent et préfèrent suspendre leur scolarisation. *Propos recueilli au Niger.*

5. Questions à poser pour engager la réflexion

- Quelles sont les pratiques liées aux us et coutumes qui freinent la scolarisation des enfants notamment les filles ?

- Quels sont les changements positifs en cours qui peuvent servir de levier ?

- Quels/les acteurs/trices communautaires sont en faveur de la scolarisation des filles ? Quelles actions portent-ils/elles ?

- Qu'est-ce qui, dans les établissements scolaires, favorisent ou freinent l'égalité entre les filles et les garçons ?

- Quels arguments peuvent amener les acteur/trices de l'éducation réfractaires (parents, enseignant-e-s) à prendre conscience des effets néfastes des préjugés sur la scolarisation des filles ?

- Quelles stratégies développer pour amener les femmes et les filles à avoir confiance en elles-mêmes et imposer leur scolarisation ?

6. Que faire et comment agir ?

- Elaborer une stratégie et un plan d'action multi-acteurs/trices pour l'élimination des contraintes socioculturelles et des stéréotypes défavorables aux filles et aux femmes, en y associant intimement les filles, les femmes et les communautés.

- Mettre en œuvre une stratégie Information Education Communication (IEC) afin de contribuer aux changements des attitudes des hommes et des femmes qui résistent à la scolarisation des filles et à l'alphabétisation des femmes : documentaires tirés de la vie réelle, témoignages de leaders communautaires et religieux. Ces programmes d'IEC devraient se faire de façon progressive, impliquer les leaders communautaires et religieux et valoriser les bonnes pratiques. Ces programmes doivent être différenciés selon les milieux et les tranches d'âges.

- Valoriser des rôles féminins à travers et dans les médias, tout en œuvrant pour une implication plus forte des femmes dans les métiers liés aux médias.

- Mettre en avant l'aspect des droits humains, particulièrement les droits des enfants. Cette égalité en droits est le fondement d'une société de justice et de paix. Il faut les promouvoir. Tout enfant, fille comme garçon, a droit à l'éducation.

- Recourir à des contre-arguments religieux et culturel pour vaincre les stéréotypes et les pratiques néfastes.

- Organiser des plaidoyers à partir de l'illustration de l'impact positif notamment économique d'une bonne scolarisation des filles sur le foyer et la communauté (expériences vécues). Les arguments du « droit à l'éducation » ne doivent pas être oubliés.

- Cibler les leaders religieux, les responsables de la société civile et des départements ministériels concernés par l'éducation/l'alphabétisation/le plan/les finances/la promotion de la femme avec des plaidoyers adaptés.

- Veiller au changement du comportement stéréotypé et sexiste des hommes et des femmes, à travers la révision du contenu des modules et autres supports éducatifs qui défavorisent l'éducation des femmes.

- Valoriser la religion et enseigner la morale pourraient constituer un moyen pour approcher les familles et influer certainement sur leur décision d'amener les enfants à l'école.

- Recenser et valoriser les conceptions culturelles et les pratiques traditionnelles favorables à l'épanouissement de la femme et de la fille.

Mise en garde

Il ne faut pas penser que tous les coutumiers et les leaders religieux sont peu favorables à l'éducation des filles/femmes et éviter sur cette base de les associer aux programmes de promotion de cette éducation.

7. Exemple de cas

En Mauritanie, la scolarisation des filles est fortement affectée par ces stéréotypes. Le phénomène de déperdition scolaire et de redoublement est beaucoup plus accentué chez les filles que chez les garçons à cause des mariages et grossesses précoces, des coûts de scolarité, de la pauvreté, de l'éloignement de l'école du domicile familial, de l'analphabétisme des parents, de l'effectif pléthorique des classes, de la participation des filles aux travaux domestiques et champêtres et des comportements des enseignants.

Aussi, un fonds d'appui à la scolarisation des filles a-t-il été mis en place depuis 1997. Des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale dans ce domaine, un programme de promotion de la scolarisation des adolescentes, une discrimination positive dans l'attribution des bourses au niveau du secondaire.

Au niveau local, en collaboration avec le Ministère de la Promotion Féminine, le Ministère de l'Education a organisé des émissions au niveau des médias pour parler de certains programmes (fonds d'appui aux filles, projet d'appui à la scolarisation des adolescentes…). Des initiatives locales sont organisées pour l'élimination des contraintes à l'éducation des filles et des garçons par rapport aux coutumes et aux stéréotypes :

Le gouvernement a également mis en œuvre une politique pour revoir les manuels scolaires et les curricula à la lumière du genre et les débarrasser des stéréotypes sexistes. Le Ministère de l'Education Nationale, avec la collaboration de l'UNICEF Mauritanie a mis en place des écoles «amies des filles» dans les zones pilotes.

Quels sont les résultats ?

Les communautés sont aujourd'hui largement sensibilisées sur l'importance de l'éducation dans la promotion économique, sociale et culturelle des hommes et se disent toutes disposées à envoyer leurs enfants (filles et garçons) à l'école afin de leur épargner la situation qu'elles vivent présentement. Le manque de moyens reste le défi majeur !

8. Il faut que cela cesse!

Pour « Vaincre les stéréotypes et pratiques néfastes à l'égalité de genre dans l'éducation » il faut éviter/cesser de :

- S'adresser seulement aux hommes car pour eux parfois, l'éducation des filles et des femmes ne constitue pas une priorité dans un contexte de pauvreté et de coûts élevés pour la scolarisation. Souvent, ils ne considèrent pas la scolarisation des filles comme un bon investissement et entendent préserver leur prestige et respecter des préceptes religieux en limitant leur accès à l'école.

- Placer exclusivement des enseignants hommes dans des régions où les familles sont très réticents pour la scolarisation des filles pour des raisons culturelles et/ou religieuses.

- Considérer que les leaders religieux sont forcément contre l'éducation des filles. Paradoxalement, dans certains contextes, les leaders religieux sont parmi les acteurs favorisant l'intégration du genre.

FICHE 3.4 Impliquer, responsabiliser les femmes et les filles et intégrer le genre dans les actions communautaires en faveur de l'éducation

Introduction

Il existe une responsabilité sociale collective face aux inégalités de genre qui affectent le monde de l'éducation : les autorités nationales et locales, les responsables d'écoles, les enseignant-es, mais aussi les parents, les représentant-es des communautés, et les élèves filles et garçons eux-mêmes sont concerné-es et devraient être impliqué-és et responsabilisé-es. Or, malgré l'émergence d'associations de parents d'élèves (ex. les mères éducatrices), la prise de décision dans le système éducatif, à tous les niveaux, est aux mains des « professionnels », surtout des hommes. C'est pourquoi la présente fiche insiste sur la nécessité d'impliquer, responsabiliser les femmes et les filles dans les actions communautaires en faveur de l'éducation afin d'accroître leur contribution à ce niveau.

Cependant, l'implication effective et la responsabilisation des femmes et des filles dans les actions communautaires en faveur de l'éducation, passent nécessairement par la prise de conscience de leur situation de désavantage dans les systèmes éducatifs d'une part, et par leur engagement personnel et collectif à œuvrer pour transformer favorablement la situation d'autre part. La présente fiche épouse également cette vision des choses, et donne sens à deux enjeux essentiels de la question du genre, que sont la « participation » et le « contrôle/empowerment». Ces enjeux mettent les filles et les femmes, au cœur de l'action en reconnaissant qu'elles sont des actrices à part entière, capables d'influencer positivement le cours des événements qui les concernent.

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants :

- responsables (femmes, hommes) de la planification décentralisée
- autorités locales, coutumières, religieuses et élu-es locaux/les
- responsables (femmes, hommes) de programmes/projets communautaires
- responsables (femmes, hommes) d'établissements
- associations de parents d'élèves, de mères éducatrices, COGES
- femmes, hommes de médias
- femmes et filles au niveau communautaire et en contexte éducatif

2. Objectifs de cette fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

1. Favoriser la discussion sur la place et le rôle des femmes dans les actions communautaires liées à l'éducation ;

2. permettre d'identifier les pratiques à éviter dans le dialogue communautaire afin de ne pas reproduire les inégalités de genre ;

3. permettre de répertorier les questions à se poser pour impliquer, responsabiliser les femmes et intégrer le genre dans les actions communautaires ;

4. proposer des pistes pour améliorer l'implication des femmes, le renforcement de leurs capacités de prise de décision (leadership) et la prise en compte du genre dans les actions communautaires.

5. Sensibiliser les filles et les femmes qu'elles peuvent jouer au niveau individuel et communautaire dans la construction de systèmes éducatifs sensibles aux droits humains et au genre

6. Offrir aux femmes et aux filles, des pistes d'actions individuelles et collectives en contexte éducatif et au niveau communautaire, susceptibles de réduire les inégalités de genre en éducation

3. Droit spécifique ciblé

Il s'agit ici du droit pour les femmes de participer aux activités communautaires au même titre que les hommes

En ce qui concerne la participation des femmes, le paragraphe 12 du préambule de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) affirme que «Convaincus que le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes, à égalité avec les hommes dans tous les domaines».
Et le paragraphe 13 du préambule du même document stipule : «Ayant à l'esprit l'importance de la contribution des femmes, au bien-être de la famille et au progrès de la société, qui jusqu'à présent n'a pas été pleinement reconnue, de l'importance sociale de la maternité et du rôle des parents dans la famille et dans l'éducation des enfants et conscient du fait que le rôle de la femme dans la procréation ne doit pas être une cause de discrimination et que l'éducation des enfants exige le partage des responsabilités entre les hommes, les femmes et la société dans son ensemble ».

Le droit à la participation est aussi confirmé par l'article 9 du protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples à savoir :

1. Les États entreprennent des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative et une législation nationale et d'autres mesures de nature à garantir que :

a) les femmes participent à toutes les élections sans aucune discrimination;

b) les femmes soient représentées en parité avec les hommes et à tous les niveaux, dans les processus électoraux;

c) les femmes soient des partenaires égales des hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement de l'État.

2. Les États assurent une représentation et une participation accrues, significatives et efficaces des femmes à tous les niveaux de la prise des décisions.

4. Quel est le problème ? (État des lieux)

De façon complémentaire aux efforts publics pour l'éducation, les communautés sont appelées à contribuer à des actions visant la scolarisation des enfants. L'expérience dans de nombreux pays montre que l'implication et la responsabilisation dans la gestion de l'école des différents acteurs présents dans la communauté créent des réflexes d'appropriation favorisant la pérennisation des projets éducatifs. Cette implication représente aussi une contribution financière non négligeable (24% en Mauritanie) dans les budgets de l'éducation.

Au Niger, au Bénin et au Burkina Faso[19] par exemple, des associations sont mises en place pour impliquer la communauté dans la gestion de l'école. Ce sont les associations des mères éducatrices (AME), les associations des parents élèves (APE), les associations d'élèves, les comités de gestion (COGES).En plus de la prise en charge de leur fonctionnement, ces organisations interviennent le plus souvent dans l'acquisition de fournitures et de manuels scolaires, la prise en charge des cours en dehors du temps scolaire, des frais de transport des apprenant(e)s Toutes ces actions sont très porteuses, même si les associations font face à des obstacles inhérents à toute organisation de la société civile.

Malgré cela, de nombreux aspects de la vie de l'école ne bénéficient pas de l'implication des parents. Dans certains pays, des parents (hommes et femmes) peuvent faire une année sans aller à l'école pour s'enquérir de la scolarité de leurs enfants surtout

[19] Jusqu'en 2007, les Associations des parents d'élèves et de mères éducatrices intervenaient dans l'acquisition des manuels

quand il s'agit de filles. Cette situation peut s'expliquer à la fois par le faible niveau d'éducation des parents, qui ne se sentent pas capables, ou légitimes dans ce rôle. Elle découle aussi de la pauvreté (sentiment d'impuissance des parents). Dans le même temps, l'insatisfaction des parents face à la qualité de l'enseignement dispensé est une autre cause de non participation. Parmi les parents, bien que les mères soient plus impliquées dans le travail scolaire (notamment des filles) à la maison, ce sont les pères qui sont plus impliqués dans les associations, les relations avec les enseignants (fiche 3.2 et 3.5).

Globalement, on constate une assez faible participation des APE aux efforts déployés pour améliorer les performances de l'entreprise éducative. Le faible niveau d'instruction des acteurs locaux influence négativement l'effectivité du transfert de compétences aux collectivités. Le faible degré d'implication de la société civile pose problème car elle ne peut se positionner comme relais au niveau local, en particulier au niveau de l'alphabétisation. Pareillement, on constate l'insuffisance de l'engagement des acteurs et partenaires éducatifs locaux et régionaux face aux enjeux de mise en œuvre des stratégies nationales en matière d'éducation.

Pour ce qui est des femmes, il faut faire remarquer que la participation des africaines à la vie économique (essentiellement agricole) pour la plupart des pays n'est pas suffisamment comptabilisée et que d'autre part, elles accèdent peu aux opportunités du système économique formel (crédit, entreprenariat, industrialisation de la production). Il faut noter également qu'elles ont peu d'opportunités de participer à la vie politique. Les représentations sociales discriminatoires de l'identité et du rôle de la femme et les attitudes sexistes sont très répandues (voir fiche 3.3); elles trouvent souvent un écho dans les comportements et commentaires désobligeants des cadres hommes et femmes de l'Administration. De fait, très peu de femmes sont à des postes clefs dans l'éducation et par conséquent, peu sont impliquées dans les prises de décision. Il y a également peu de femmes enseignantes dans la plupart des pays et surtout en zone rurale.

La non implication de certains acteurs/trices locaux/locales et le manque de synergie entre ces acteurs représentent un sérieux handicap pour atteindre l'égalité dans l'éducation des filles et des garçons. En effet, la gestion des questions scolaires est souvent perçue, par le corps enseignant et les parents, comme étant la seule responsabilité des « professionnels » et, plus généralement, des adultes éduqués. Cette perception exclut souvent les femmes en tant que parent, en plus des élèves (dont les filles) et des adultes analphabètes (dont de nombreuses femmes). Cette exclusion favorise la marginalisation de discussions liées aux inégalités de genre : les attitudes sexistes à l'école (fiche 2.3), les violences de genre (fiche 2.4), l'orientation scolaire des filles (fiche 2.1) etc.

La situation est ensuite aggravée par la faible estime de soi généralement constatée chez les femmes et les filles et due à un système de socialisation qui a favorisé chez elles l'intériorisation de préjugés et stéréotypes sexistes négatifs et dévalorisant les concernant. Cette réalité limite leurs initiatives et leurs ambitions en matière d'éducation et réduit leur propension à s'impliquer dans les structures communautaires de gestion de l'éducation.

Par exemple, quelques études réalisées sur les violences sexuelles en milieu scolaire, tout en pointant du doigt les comportements irresponsables des auteurs de violences, identifient également les attitudes et comportements dits « provocateurs » de certaines jeunes filles comme des facteurs d'exposition au harcèlement. De plus, face à des cas de violences, la plupart des victimes s'abstiennent (généralement par pudeur et parfois pour éviter des réprimandes), de dénoncer les auteurs des faits. Elles vivent donc silencieusement la situation qui, lorsqu'elle devient insupportable, les oblige à l'abandon scolaire. Le silence des parents et des femmes elles-mêmes (souvent aussi par pudeur) face aux violences sexuelles subies par leurs filles contribue à maintenir la prégnance des violences en milieu scolaire.
Enfin, si l'assiduité scolaire des filles est souvent limitée par les charges domestiques auxquelles elles sont souvent astreintes, on peut noter qu'elles sont, plus que les garçons, précocement attirées par les activités ludiques et lucratives qui perturbent leur engagement et leur attention sur les activités scolaires.

Les femmes jouent un rôle important dans la socialisation des enfants et peuvent contribuer (toute proportion gardée sur l'influence importante des hommes) à la réduction des stéréotypes et préjugés portés sur les filles, ainsi qu'à l'assouplissement de la division traditionnelle des tâches et responsabilités entre filles et garçons. Des avancées dans la promotion de l'éducation scolaire des filles, sont donc possibles avec une implication effective des femmes dans un renouveau éducatif en contexte familial et communautaire.
Une amélioration de la situation d'alphabétisation des femmes trouverait également un bon ancrage dans un contexte de caution et de soutien solidaire et réciproque entre les femmes.

Telles que décrites, ces situations indiquent que de façon consciente ou inconsciente (et très souvent malgré elles), les femmes et les filles contribuent au maintien des inégalités qui les touchent, et participent à leur propre exclusion des cadres locaux de gestion de l'éducation. De ce point de vue, bien qu'il soit essentiel d'interpeler les différents acteurs pour la réduction des inégalités, et pour une esponsabilisation plus accrue des femmes dans la gestion communautaire de l'éducation, il apparaît que les femmes doivent elles-mêmes se rendre disponibles et s'engager pour donner plus de prise aux initiatives qui seront développées par les autres acteurs. La plupart du temps, on assiste à une victimisation importante des filles et des femmes, qui fait omettre leur responsabilité dans la reproduction et le maintien des inégalités d'une part, et fait nier leurs capacités à agir (participation active) pour opérer les changements souhaités, d'autre part.

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

Au niveau de la gestion communautaire

- Quelles sont les implications et contribution des acteurs/trices à la base dans les prises de décisions concernant l'éducation au niveau local ?
- Quelle est la participation et la responsabilité des femmes dans les actions communautaires des différents groupes concernés :

  - dans la planification ?
  - dans la mise en œuvre ?
  - dans la mobilisation des ressources ?
  - dans la prise de décision ?
  - dans le suivi évaluation des actions ?

- Quelles sont les propositions des acteurs/trices à la base pour l'éducation, notamment l'éducation des filles ? Les propositions des femmes et des hommes sont-elles différentes ?
- Quelles sont les compétences requises des différents acteurs ? Comment les acquérir, pour les femmes et les hommes ?
- Quelles mesures d'accompagnement sont nécessaires ?
- Le thème de l'égalité de genre est-il abordé dans les discussions communautaires ? Si non, comment l'aborder, et à partir de quels enjeux ?

Une initiative locale de micro-finance en zone rurale qui fait la différence

L'école de Tentogo (Burkina Faso) a été créée en 1996 et une AME a été mise en place en 2002. Sous la conduite du directeur de l'école d'alors, une réflexion a été menée par la communauté éducative du village en vue d'identifier des stratégies d'actions susceptibles de soulager les souffrances de la communauté et d'apporter un soutien à l'institution scolaire.

Au regard du dévouement des femmes du village et des limites de leurs moyens financiers pour supporter adéquatement les activités de l'école, l'idée d'asseoir une sorte de tontine fut acceptée ; au départ cette tontine regroupait seulement une vingtaine de femmes. Chaque membre de la tontine cotisait 100 FCFA par mois et la somme récoltée était mise immédiatement à la disposition des femmes membres de l'AME sous forme de prêts[20] pour soutenir leurs activités commerciales. Les bénéficiaires remboursaient la somme reçue avec une majoration de 75 FCFA pour 1000 FCFA empruntés et de 150 FCFA pour 2 000 FCFA empruntés.

L'AME compte aujourd'hui 192 membres et son existence a déjà permis d'engranger de nombreux résultats positifs pour la communauté et à l'école. En effet,

- **Pour l'école, l'activité de micro-finance a permis :**

- ✔ l'amélioration de la fréquentation solaire ;
- ✔ la réfection des locaux de l'école qui menaçaient de s'écrouler ;

[20] Le système de prêts profite aussi bien aux femmes et aux hommes, car certains hommes bénéficient des prêts accordés par l'association à leurs épouses.

- ✔ l'achat d'ustensiles de cuisine pour la cantine de l'école ;
- ✔ un appui régulier pour l'organisation des examens scolaires et des festivités de fin d'année ;
- ✔ la mise sur pied d'une pharmacie gratuite au sein de l'école. A noter que pour le fonctionnement de cette pharmacie de l'école, deux membres de l'APE, le Directeur et un enseignant de l'école, ainsi que deux élèves et une femme de l'AME ont reçu une formation pour la prise en charge des soins primaires comme le traitement des plaies, des coliques et des céphalées.

▸ **Pour les membres de l'association,** la micro-finance permet aux femmes de mener de petites activités commerciales comme la vente de bière de mil, de riz, ou divers produits étalés sur le marché.

Le succès de cette activité de micro-finance a suscité un intérêt dans trois (03) écoles voisines (Bagbili, Zoénado et Amitié) qui ont initié son expérimentation.

L'AME de l'école de Tentogo nourrit de grandes ambitions. En vue d'améliorer ses revenus, elle projette de mettre en place une presse à karité, une unité de tissage et assurer l'alphabétisation de ses membres. En comptant également sur des appuis extérieurs, l'AME envisage d'améliorer l'environnement éducatif à travers la construction d'un logement de maître et d'un dispensaire et aussi obtenir des appuis pour l'acquisition de vivres complémentaires au profit de la cantine scolaire.

Au niveau des jeunes filles

- Dans quelle mesure les filles accordent-elles de l'importance à leurs études ?
- Comment s'organisent les filles pour consacrer suffisamment de temps à leurs études ?
- Existent-ils des mesures particulières visant à minimiser les risques de harcèlement sexuel à l'endroit des filles ?
- Quelles sont les mesures que prennent les filles pour minimiser les risques de grossesses précoces et non désirées ?
- Dans quelle mesure les filles sont-elles prêtes à dénoncer des cas avérés de harcèlement ou de violences sexuels lorsqu'ils se posent à elles ?

Au niveau des femmes

- Les femmes ont-elles tendance à s'inscrire dans les centres d'alphabétisation ?
- Les femmes prennent-elles des mesures pour participer aux structures communautaires de gestion de l'éducation dans leur localité ?
- Comment les femmes contribuent-elles à la réduction des contraintes à leur participation aux activités d'alphabétisation des femmes
- Les femmes contribuent-elles aux changements souhaités dans la socialisation et l'éducation des enfants en famille, dans la communauté, en classe etc. en vue de favoriser l'équilibre de genre ?
- Les femmes prennent-elles des mesures pour la protection des filles contre les violences sexuelles à l'école ?

- Dans quelles mesures les associations féminines sont-elles engagées dans la protection et le suivi de l'éducation des filles et des femmes ?
- Existe-t-il une association des mères éducatrices (AME) dans la communauté ?
- L'AME intègre-t-elle dans ses activités, les questions relatives aux violences faites aux femmes et aux femmes en contexte éducatifs ?

6. Que faire et comment agir ?

Au niveau communautaire

- Soutenir le renforcement d'une plus grande implication des parents, pères et mères, dans la gestion de l'éducation en adoptant une gestion participative autour de projets d'école et/communautaire ;
- Initier des activités destinées au renforcement des capacités des populations pauvres notamment les mères de familles et à la formation des acteurs/trices éducatif/tives des gouvernements locaux, les inspecteurs/trices etc. sur l'approche communautaire ;
- Renforcer les capacités des ONG intervenant dans l'éducation en méthodologie d'approche communautaire et de genre ;
- Développer des stratégies qui prennent en compte la question du genre, avec des indicateurs pour suivre l'évolution du processus et les résultats ;
- Inclure des activités de communication en faveur de l'implication des hommes dans l'éducation des enfants, filles et garçons ;
- Impliquer davantage de femmes et d'hommes dans une analyse plus approfondie des problèmes de genre et des stratégies de remédiation qu'ils nécessitent ;

Mise en garde

Les femmes doivent être associées aux actions communautaires mais elles ne doivent pas être substituées forcément ou de façon systématique aux hommes sous le prétexte de cette exigence.

Au niveau des filles

- Identifier des possibilités d'action individuelle et collective et s'y engager
- Se fixer des objectifs scolaires à atteindre.
- Organiser des comités de lutte contre les violences/harcèlements sexuels/mariages précoces et forcés en milieu scolaire.
- Adopter des attitudes/comportement permettant de minimiser l'occurrence de violences physiques, morales ou sexuelles (s'engager dans une culture de la paix).
- Promouvoir une culture de la paix avec les autres élèves
- Prendre les mesures permettant d'éviter les grossesses précoces
- Dénoncer toute tentative avérée de harcèlement sexuel, mariage précoce et forcé.
- Encourager les filles à s'exprimer sur les cas de violences qu'elles soupçonnent ou subissent.

- Organiser son emploi de temps pour donner plus d'espace aux études
- Développer une plus grande estime de soi.
- Observer des règles de bonne conduite et d'éthique
- Négocier avec les parents pour obtenir l'appui nécessaire pour la continuité éducative

Au niveau des femmes

- Entamer une réflexion critique sur les rôles et responsabilités des femmes face à la création et au maintien des inégalités en contexte éducatif
- Identifier des possibilités d'actions individuelles et collectives de réduction des inégalités des femmes susceptibles de réduire les inégalités et s'engager à les mettre en œuvre
- S'impliquer personnellement dans la lutte contre les violences à l'école (violences physiques, harcèlement sexuel, mariage forcé et précoce).
- Se fixer des objectifs à atteindre en matière d'éducation
- S'inscrire dans un programme d'alphabétisation et encourager d'autres femmes à s'inscrire
- Mettre en place un comité de motivation et de soutien moral à l'alphabétisation des femmes au niveau au niveau de la communauté
- Assurer une éducation des filles et des garçons qui cultive l'estime et la valorisation de soi
- Promouvoir de nouveaux modèles de socialisation/éducation familiale des enfants, permettant de briser les inégalités de genre, ainsi que les stéréo types et préjugés néfastes pour l'un ou l'autre sexe.
- Participer aux discussions pour une meilleure programmation des activités d'alphabétisation qui soit convenable pour les femmes

7. Exemple de cas

Le Projet PROBASE au Bénin

Le PROBASE (Promoting communities participation in Basic Education) sous financement de l'USAID s'inscrit pleinement dans le cadre de la Réforme de l'Education notamment sur les plans d'actions : l'Equité des chances d'accès et d'Amélioration de l'Offre éducative.

Le projet est piloté par une ONG américaine CARE International (Golfe de Guinée) qui cherche à assurer le droit à l'éducation pour tous les enfants surtout les plus vulnérables et les plus marginalisés. Ses objectifs éducationnels sont :

- Réduire les barrières culturelles et économiques à l'éducation pour tous
- Accroître l'accès des filles à l'éducation primaire
- Assurer la participation des parents et des communautés à la gouvernance et à la gestion des écoles locales.

Le projet évolue dans deux sous-préfectures du Nord du Bénin, Kalalé et Gogounou, qui font partie des localités où les taux de scolarisation sont les plus faibles. Son objectif spécifique d'intervention est que *les enfants notamment les filles des sous-préfectures de Kalalé et Gogounou aient un accès équitable à une éducation de base de qualité.*

- les thèmes variés tels filles et travaux domestiques, rôle et responsabilité de la mère dans l'éducation de la fille, partage équitable des travaux domestiques entre garçons et filles ;

- activités d'IEC : composition de chants à thèmes sur la scolarisation et l'éducation des filles par les groupes artistiques locaux, la composition et le jeu des poèmes et sketchs par les élèves ;

- formation des enseignant(e)s et du personnel d'encadrement pédagogique : formations des contractuel(le)s et répétiteurs, formation des conseillers(ère) pédagogiques et autres pour un bon suivi pédagogique ;

- organisation de séances de tutorat et répétitorat pour accroître la performance des filles en difficultés d'apprentissage. Organisation de cérémonie de distribution de prix et des activités de colonies de vacances pour encourager et favoriser l'épanouissement des filles du milieu rural.

La stratégie de mise en œuvre repose sur :

- la mobilisation communautaire à travers la conception et la mise en œuvre des activités d'IEC et de sensibilisation en faveur d'une scolarisation accrue des filles ;

- l'amélioration des pratiques éducatives par la formation des enseignants pour de meilleures pratiques éducatives et l'organisation de séances de tutorat et répétitorat pour accroître la performance des filles en classe ;

- la promotion de la participation des associations de parents d'élèves dans la gestion des affaires de l'école et la planification de l'éducation des filles ;

- le renforcement des capacités d'intervention des ONG partenaires, des comités sous-préfectoraux de la scolarisation des filles dans la promotion des initiatives de suivi et le maintien des filles à l'école.

Les principales activités incluent :

✔ la tenue de séances d'animation et de discussions avec les femmes et les mères d'élèves sur l'installation dans chaque village et formation des comités locaux de scolarisation des filles pour une meilleure implication des communautés dans les actions de suivi et maintien des filles à l'école ;

✔ l'organisation de sessions de formation et de visites d'échange pour renforcer les capacités des APE dans la gestion de l'école et la mise en œuvre des actions de promotion de l'éducation des enfants.

Quels résultats ont-été obtenus ?

L'impact positif de PROBASE sur l'amélioration de la scolarisation des filles se traduit par:

- la diminution des réticences de certains parents à envoyer leurs filles à l'école ;

- l'amélioration de l'équité fille/garçon dans les écoles (amélioration au plan de l'effectif des filles par rapport aux garçons et amélioration au plan de l'implication de tous les écoliers dans le déroulement des cours et de façon équitable) ;

- l'accroissement du rendement des élèves en général et des filles en particulier ;

- la diminution des agressions et harcèlements sexuels sur les filles par les garçons et enfin ;

- la diminution de la pratique des mutilations génitales féminines notamment l'excision chez les jeunes filles par suite de leur inscription à l'école.

Les conditions pour un ancrage durable et endogène de la promotion de la scolarisation des filles sont créées par PROBASE qui a mis en place un mécanisme de pérennisation fondé sur l'installation et le fonctionnement en synergie des différents acteurs/trices locaux/les de l'éducation que sont : les associations de parents d'élèves, les différents comités de lutte pour la scolarisation des filles et l'administration scolaire locale.

Le système de suivi-évaluation et de documentation (capitalisation de l'expérience) mis en place par PROBASE permet de susciter et de mobiliser l'intérêt d'un plus grand nombre de personnes pour la mise en œuvre des actions de la promotion de la scolarisation des filles en milieu rural comme c'est le cas de Gogounou et de Kalalé.

Evolution des effectifs des filles de 2000 à 2003 :

- de 2001-2002 à 2002-2003, sur deux années consécutives, l'effectif total des filles a subi *un accroissement de 18 % à Gogounou et, à Kalalé, de 25,8 % ;*

- de 2001-2002 à 2002-2003, on note une amélioration du maintien des filles à l'école. Ce rapport est passé de 43,25% à 48,99% *soit un accroissement de 5,74% à Gogounou, tandis qu'à Kalalé, il est passé de 40,04% à 42,76% soit un accroissement de 2,72%*. Cela se traduit par l'amélioration du rapport filles/garçons.

(Source : Mission d'évaluation du Projet sur la base des données disponibles au niveau de PROBASE)

Des insuffisances existent. Entre autres, la stratégie demeure fragile parce qu'elle, ne prévoit pas des mesures d'accompagnement nécessaires pour sa mise en œuvre efficace. Cette stratégie aurait toutes les chances de réussite et de durabilité dans un contexte où l'Etat, les collectivités décentralisées et les communautés ont la volonté politique et la capacité de mettre à la disposition des écoles, les ressources leur permettant d'accueillir et d'offrir à un plus grand nombre d'enfants du milieu rural, une éducation de qualité. Spécifiquement, on relève :

- la faible capacité d'accueil des écoles et le niveau de pauvreté des familles ;
- la faible appropriation du processus de mise en œuvre du Projet par les ONG partenaires ;
- les écarts entre les données statistiques produites par les motivatrices et celles fournies par la Circonscription Scolaire et enfin ;
- le non fonctionnement de certains groupes de tutorat.

En termes de perspective, la préoccupation principale est la pérennisation des activités du projet dans le sens de son renforcement mais aussi de l'extension de la zone d'action. Pour améliorer la qualité des actions, il conviendrait de :

- mettre l'accent sur les garçons, pas seulement sur les filles
- les classes de CI n'ont pas d'impact; donc, commencer la première année avec des répétiteurs ;
- limiter les effectifs qui sont pléthoriques dans les classes (55 élèves) ;
- revoir la formation des enseignant-es communautaires ;
- s'investir dans la construction des classes.

www.care.org et www.polesud.ulg.ac.be/ressources/these/initiatives_OSC_Benin.pdf

L'unique femme peulh de la sous-préfecture de Kalalé qui travaille dans l'administration en 2002 dit « Je n'avais pas compris l'utilité de l'école, sinon je serai allée plus loin dans les études. J'exhorte toutes les filles Peulh à travailler à l'école pour aller jusqu'à l'université. C'est pourquoi j'apprécie le travail que fait le PROBASE ».

8. Il faut que cela cesse!

Pour « Impliquer les femmes et intégrer le genre dans les actions communautaires en faveur de l'éducation » il faut éviter/cesser de :

- Consulter seulement les hommes dans la formulation des actions communautaires, et n'impliquer les femmes que dans leur mise en œuvre bénévole ;
- marginaliser certaines personnes des prises de décision, les femmes particulièrement, sous prétexte de leur faible niveau d'éducation ;
- réduire l'implication des communautés à un soutien matériel, sans prise de décision ;
- transférer des initiatives nationales au niveau déconcentré (aux AME par exemple) sans suivi ni accompagnement car ceci peut avoir des effets négatifs à long terme ;
- ne pas comptabiliser les contributions en nature et en espèce des communautés dans les budgets de l'éducation, notamment les contributions des femmes ;
- sous-estimer les coûts d'opportunité de la participation des femmes à l'alphabétisation et à la promotion de l'éducation pour toutes et pour tous.

Pour contribuer au rétablissement de l'égalité de chances des filles/femmes et des garçons/hommes dans les systèmes éducatifs, les femmes et les filles devraient s'impliquer personnellement et cesser de :

- Se voir comme des victimes des systèmes éducatifs, sans possibilité de trans formation de la situation.
- Contribuer à perpétuer une éducation qui sous-estime et dévalorise le statut social des filles par rapport à celui des garçons
- Contribuer à perpétuer la rigidité de la division sexuelle du travail
- Observer le silence autour des violences sexuelles faites sur les filles à l'école
- Influencer négativement les ambitions des femmes et des filles en matière d'éducation scolaire et alphabétisation
- Contribuer à perpétuer les stéréotypes et préjugés sexistes défavorables aux femmes et aux filles
- Restreindre la liberté d'expression chez les filles comme chez les garçons

FICHE 3.5 Rendre les hommes et les femmes plus favorables à la réduction des inégalités de genre dans l'éducation

Introduction

Le rôle des hommes est un enjeu majeur. Dans leurs divers rôles de père, d'époux, de décideurs, de leader, d'enseignant, de responsable coutumier/religieux ou d'élève, les hommes ont tendance à perpétuer le statu quo des inégalités de genre, consciemment ou non.

Il importe par conséquent de trouver des arguments et des moyens pour que, dans leurs différentes positions, ils deviennent des alliés dans la promotion de l'égalité de genre dans l'éducation comme dans tous les autres domaines de la vie.

C'est l'objet de cette dernière fiche.

1. Publics cibles

Cette fiche s'adresse en priorité aux publics suivants :

- mères et pères de familles
- responsables femmes/hommes (élus-es, leaders, coutumiers, religieux) de la planification locale
- responsables (femmes/hommes) de programmes et de projets
- responsables (femmes, hommes) d'établissements
- enseignants-es et conseillers-ères d'orientation
- associations de parents d'élèves, de mères éducatrices, COGES.
- syndicalistes (femmes/hommes) du corps enseignant
- femmes et hommes des médias

2. Objectifs de la fiche

Cette fiche a pour objectifs de :

1. favoriser la discussion sur le rôle des hommes et des femmes en tant que père/mère, époux/épouse, leader, décideur-e dans la réduction des inégalités de genre dans l'éducation ;

2. permettre d'identifier les pratiques à éviter dans une démarche d'implication des hommes et des femmes ;

3. permettre de répertorier les questions à se poser pour intégrer les hommes et les femmes dans la réduction des inégalités de genre ;

4. proposer des pistes pour améliorer l'implication des hommes et des femmes dans la prise en compte du genre ;

3. Droits spécifiques ciblés

Il s'agit ici d'une question de justice vis-à-vis des hommes et des femmes afin de les renforcer dans leur rôle de partenaires pour la réduction des inégalités de genre dans l'éducation

La promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes est un aspect des droits de l'Homme. C'est une condition de la justice sociale qui concerne toute la société aussi bien les hommes que les femmes.

En effet, le développement durable et plus particulièrement la réduction de la pauvreté, ne peuvent se réaliser sans la réalisation effective des droits des femmes et l'élimination des inégalités entre les sexes. L'atteinte de ces objectifs implique un changement de mentalités qui ne s'obtiendra que par l'information, la sensibilisation de toutes/tous les acteurs/trices au niveau de la famille et de la communauté.

La participation des femmes au développement économique et social, l'égalité des droits, des chances et la pleine participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes en tant qu'agents et bénéficiaires d'un développement durable au service de l'individu sont des conditions essentielles à l'élimination de la pauvreté au moyen d'une croissance économique soutenue, du développement social, de la protection de l'environnement et de la justice sociale (déclaration de Beijing, paragraphe 16).

4. État des lieux (quel est le problème ?)

A différents titres, les hommes et les femmes jouent un rôle important dans l'éducation des enfants, filles comme garçons :

- le père est vu comme le « protecteur », qui peut s'occuper de l'inscription de sa fille à l'école, prendre en charge les frais de sa scolarité ;

- le frère accompagne sa sœur à l'école et selon le cas la « protège » contre les violences de ses camarades ;

- le mari a son point de vue à donner, voire même une autorisation (accord ou refus) à accorder à sa femme pour prendre part à des causeries ; débats/sensibilisation/séances d'alphabétisation et même parfois pour exercer un

emploi ou des choses tout aussi personnelles. Il agit en «décideur», référence incontournable et dans la plupart des cas il est le détenteur des ressources financières compte tenu de la situation économique généralement faible des épouses en Afrique ;

- en tant que « petit ami », il apporte du soutien et parfois des finances ;

- les autres hommes de la famille (oncle, grand-père) ont aussi le pouvoir de décider pour la femme et la fille ;

- en tant que marabout, conseiller spirituel, leader traditionnel, l'homme est le conseiller des femmes, parfois leur confident.

« En cas de problèmes entre les parents, les hommes semblent avoir perdu la notion de responsabilité parentale. L'argent est utilisé par les pères pour éloigner les enfants de leur mère. Ils ne jouent pas le rôle d'accompagnement qui leur incombe en tant que père ». *Propos recueilli au Gabon.*

- en tant qu'enseignant, directeur d'école, il est le détenteur/ la source du savoir. Il transmet des connaissances, conseille, interpelle les parents de la fille, il constitue un « idéal » de père pour l'élève. Il l'oriente vers son futur métier/ emploi (H/F) ;

- en tant qu'homme dans les média, il véhicule une image pas toujours positive de la femme/filles et des rapports entre les sexes ;

- les décideurs politiques, élus locaux sont le plus souvent des hommes. Ils influencent les politiques et programmes d'éducation.

De façon générale, les pères s'impliquent moins que les mères dans le suivi de la scolarité des enfants filles comme garçons. Ils le font encore moins pour les filles tant à la maison qu'à l'école. La non implication de certains hommes, leur résistance, voire leur refus de scolariser leurs filles, se manifeste aussi sur le plan économique. Au Gabon par exemple, beaucoup de femmes assument souvent seules les frais de scolarité, notamment à travers les revenus de leur commerce, de leur emploi. D'une manière générale, les charges scolaires sont supportées par les deux parents en fonction de leurs revenus dans les ménages où ils travaillent tous les deux. Les frais de scolarité, l'achat des livres et parfois des fournitures et les frais de transport sont souvent assurés par le père dont les revenus sont souvent plus élevés. Dans ce cas, l'achat des uniformes, parfois les frais de transport et les autres charges sont assurés par la mère.

Dans certains pays comme la Mauritanie, la contribution économique des mères ne suffit pas à leur donner un pouvoir et une influence égale à celle de l'homme sur la

scolarisation des enfants et sur la gestion de l'éducation. Les femmes, même éduquées, ont moins de contact avec les enseignants, sont moins impliquées dans la gestion de l'école et dans les associations de parents d'élèves etc.

Les enseignants eux-mêmes ont des attitudes et comportements discriminatoires vis-à-vis des filles : stéréotypes, violences morale et sexuelle. Les médias, milieu masculin, véhiculent encore des images stéréotypées dévalorisantes de la femme. Cependant avec le temps et les actions de sensibilisation et de conscientisation, il y a aujourd'hui une amorce de changement. Néanmoins certains hommes ont encore des arguments très négatifs sur l'éducation des filles qui découragent leur insertion dans le milieu scolaire et la poursuite, si ce n'est le début même, de leurs études. Ils disent par exemple :

- « la fille n'a pas besoin d'aller à l'école. Sa place est au foyer pour s'occuper des travaux domestiques et préparer sa future vie d'épouse et de mère » ;

- « investir dans l'éducation des filles c'est investir à perte »;

- « les filles scolarisées et déscolarisées adoptent des comportements qui vont contre la tradition. Elles n'obéissent plus à leurs parents qui n'arrivent plus à les soumettre aux rites et coutumes (mariage forcé…). Elles deviennent des filles « perdues », elles n'arrivent pas à avoir un emploi et peuvent s'adonner à la prostitution, deviennent des filles-mères »

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

- Quelle image les hommes se font-ils de la fille ?

- Quelles qualités humaines et intellectuelles souhaitent-ils pour leurs filles, épouses et belles-filles ?

- Quel type d'éducation souhaitent-ils pour leur fille et pour leur garçon ?

6. Que faire et comment agir ?

- Encourager et suivre l'implication des pères dans la gestion de l'éducation de leurs enfants en général et de leurs filles en particulier, à travers des projets ciblés, en « dosant » de façon stratégique les arguments sur les avantages de l'éducation et ceux sur les droits des filles ;

- mobiliser les leaders communautaires (chefs religieux et traditionnels) acquis à la cause pour leur contribution au changement de mentalités grâce à une sensibilisation rapprochée ;

- former en genre les hommes qui sont impliqués comme acteurs éducatifs (enseignants et inspecteurs).

- renforcer le plaidoyer auprès des chefs religieux et des responsables communautaires en développant des arguments simples et contextuels sur les avantages de l'éducation des filles (travail, revenus, santé etc.) et le droit à l'éducation pour tous ;

- placer les femmes enseignantes dans les régions où les familles sont très réticentes pour la scolarisation des filles afin qu'elles servent de modèles ;

- vulgariser l'utilisation de supports audiovisuels sur le thème de l'éducation et de la promotion de la fille et de la femme, en faisant intervenir des femmes qui ont réussi par l'éducation et qui contribuent maintenant au développement de leur famille et de leur communauté (enseignantes, infirmières, élues locales, magistrate etc.) ;

- utiliser les langues nationales lors des rencontres pour une meilleure participation de la communauté.

Mise en garde
Des femmes s'opposent ou refusent que leurs filles aillent à l'école soit à cause du poids des traditions socioculturelles, soit à cause des coûts d'opportunités de la scolarisation. Plus les charges ménagères sont importantes, plus la fille risque de rester à la maison au lieu d'aller à l'école.

7. Exemple de cas

Impliquer les prêtres du culte vaudou au Bénin

Au Bénin, il existe une pratique religieuse qui consiste à placer dans des couvents, des enfants en âge d'être scolarisés. Ils y reçoivent des formations et apprentissages dans plusieurs domaines (linguistique, artisanale, médicinale, religieuse etc.). Cette formation a pour but de faire d'eux des adeptes du Vaudou. Bien souvent, ces enfants (les filles plus que les garçons) n'ont alors plus jamais l'opportunité de connaître le chemin de l'école. En exécution aux recommandations de Jomtien, les prêtres du culte Vaudou ont pris la décision de retarder l'âge d'entrée au couvent et de programmer l'internement pour la période des vacances. Cette décision a été prise par le collège des prêtres et est applicable sur l'ensemble du territoire national.

Des campagnes de sensibilisation des hommes pour une scolarisation massive ont été organisées par ces leaders religieux pour exprimer leur adhésion à l'Education Pour Tous et encourager la scolarisation des enfants notamment celle des filles. Cette initiative des hommes en tant que leaders religieux a été bien appréciée par tous les acteurs et partenaires de l'éducation au Bénin.

8. Il faut que cela cesse!

Pour « Rendre les hommes plus favorables à la réduction des inégalités de genre dans l'éducation » il faut éviter/cesser de :

- s'adresser seulement aux hommes car l'éducation des filles et des femmes ne constitue pas souvent pour eux une priorité dans un contexte de pauvreté et de coûts élevés de scolarisation. Souvent, ils ne considèrent pas la scolarisation des filles comme un bon investissement ;

- ignorer que même si la femme joue un rôle prépondérant dans le suivi scolaire, elle n'a pas forcément « le dernier mot » dans le ménage sur la scolarisation des filles. Il faut tenir compte de cette situation dans les actions de plaidoyer et de sensibilisation des femmes et des hommes ;

- considérer que tous les leaders religieux et coutumiers sont contre l'éducation des filles.

FICHE UNIQUE SUR LE PRESCOLAIRE

L'éducation préscolaire constitue le premier niveau d'exercice du droit des enfants à l'éducation. Longtemps sous estimé, l'éducation préscolaire est de plus en plus valorisée en Afrique, tant ses bénéfices sur le développement global de l'enfant (affectif, intellectuel et social) et sur la qualité de sa vie à l'âge adulte sont reconnus. En outre, il semble que ses effets soient importants sur les filles et sur les enfants issus de milieux démunis ou défavorisés ; par conséquent elle peut favoriser la réduction des inégalités sociales et celles liées au genre, si des dispositions sont prises pour favoriser un accès égal de tous les enfants sans discrimination aucune, à des structures d'éducation préscolaire de qualité.

Rendre effectif le droit des tout-petits à l'éducation

Introduction

L'un des grands objectifs est que les communautés éducatives s'intéressent davantage à l'éducation préscolaire en tenant compte de sa spécificité. Aussi est-il important de créer un environnement pour attirer parents et éducateurs, la communauté pour inscrire les enfants à la maternelle, s'occuper du personnel, des enseignants. D'une manière générale, à côté des politiques, projets et programmes de l'Etat, les ONG/Associations, les Partenaires Techniques et Financiers peuvent apporter leur soutien pour promouvoir ce niveau d'éducation, encourager et engager des expériences novatrices. La prise en compte de la dimension genre et droits dans l'éducation de l'enfant doit commencer dès le jeune âge et les stéréotypes disparaître dès ce niveau.
Cette fiche de travail donne des pistes d'actions sur la manière d'intégrer le genre et les droits dans l'éducation préscolaire.

1. Publics cibles

- Décideurs
- Responsables/gestionnaires des programmes préscolaires
- Personnels d'encadrement
- Partenaires techniques et financiers.
- Membres des APE, AME et COGES
- Educateurs de jeunes enfants
- Moniteurs d'éducation de jeunes enfants
- Syndicat des travailleurs de l'action sociale

2. Objectifs de la fiche

Cette fiche a pour objectifs de :
- faire prendre conscience de l'importance de l'éducation préscolaire ;
- amener les décideurs à renforcer la place de l'éducation préscolaire dans les plans et les programmes d'éducation ;
- amener les populations à adhérer aux initiatives étatiques et privées à l'éducation préscolaire ;
- inciter/encourager les partenaires sociaux, techniques et financiers à renforcer leurs appuis à l'éducation préscolaire ;
- amener les personnels d'encadrement des structures préscolaires à intégrer le genre et les droits humains dans leurs pratiques pédagogiques.
- amener les parents d'enfants à intégrer le genre et les droits humains dans leurs pratiques éducatives.

3. Droits spécifiques ciblés

Il s'agit ici de s'assurer que les dispositions internationales, régionales et nationales garantissant l'accès de tous les enfants de 0 à 6 ans sont appliquées. Il s'agit notamment des articles 11 et 12 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ainsi que du Forum mondial sur l'éducation (avril 2000 à Dakar) qui stipule que :

1. Nous, participants au Forum mondial sur l'éducation, réunis à Dakar (Sénégal), en avril 2000, nous engageons à assurer pour tous les citoyens et toutes les sociétés la réalisation des buts et objectifs de l'éducation pour tous.

2. Le Cadre de Dakar est l'expression de notre détermination collective à agir. Les gouvernements ont le devoir de veiller à ce que les buts et objectifs de l'éducation pour tous soient réalisés de façon durable. Il s'agit là d'une tâche qui, pour être menée à bien avec efficacité, requiert de larges partenariats dans les pays, soutenus par la coopération avec les institutions et organismes régionaux et internationaux.
[…]
7. En conséquence, nous nous engageons collectivement à assurer la réalisation des objectifs suivants :
(i) développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;

(ii) faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme...

4. Quel est le problème ? (Etat des lieux)

Le préscolaire est l'antichambre pour le passage dans l'enseignement du premier degré. Or, les efforts développés pour ce volet ne sont pas suffisants pour lui donner la place qui devrait être la sienne dans ce dispositif. Le problème du préscolaire réside davantage dans la promotion du sous système que des questions de genre. A titre d'exemples on note que :

- En Afrique subsaharienne, le taux de préscolarisation est d'environ 14% ;
- Au Burkina Faso, le taux de préscolarisation était de 2,80 % en 2000[21] ;
- Au Bénin, à peine 5% des enfants entre 2 et 5 ans sont envoyés à l'école maternelle[22]
- Et au Niger, le taux brut de préscolarisation était de 2% en 2007[23] .

En outre, la qualité des structures d'éducation préscolaire en Afrique diffère selon qu'elles sont mises en place ou soutenues par les structures de l'Etat, par des ONGs, des communautés, ou par des organisations internationales. Cette situation présente le désavantage d'offrir aux uns des cadres d'apprentissage performants et aux autres des cadres peu porteurs. La propension des partenaires techniques et financiers à soutenir le sous-système est encore limitée.

[21]Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, février 2009.
[22]http://didierhoundenou.centerblognet/6463039-Enseignemenr-Maternel-public-au-Benin , 2009.
[23]http:/planipolis.iiep.unesco.org/upload/Niger/Niger_PDDE_2008_2010_Composante_Acces_2eme_Phase.pdf

Enfin, l'importance de l'éducation préscolaire est encore peu perçue par les populations rurales et surtout analphabètes, situation aggravée par les difficultés qu'elles rencontrent pour faire face aux coûts récurrents.

5. Questions à se poser pour engager la réflexion

- Quelle est la situation actuelle de la préscolarisation dans le pays ?
- Les filles et les garçons ont-il accès de façon égale à des structures d'éducation préscolaire et de qualité égale ?
- Les enfants (filles/garçons) des milieux ruraux ont-ils accès aux structures d'éducation préscolaire (couverture géographique des structures)
- Quels sont les problèmes vécus, leurs causes, leurs conséquences ?
- Quelles sont les pistes de solutions apportées (par le formel, le non formel) ?
- Quels sont les acteurs/trices clés pour l'amélioration de la question du pré scolaire ?
- Quelles sont les attributions du personnel ?
- Quelle peut être la contribution de chacun-e, individuellement, collectivement ?
- Quels mécanismes pour la gestion du système ?
- Quel est le niveau d'instruction du personnel?
  - Parents éducateurs (petite maman, petit papa).
  - Moniteurs/trices d'éducation de jeunes enfants
  - Educateurs/trices de jeunes enfants
  - Inspecteurs/trices d'éducation de jeunes enfants.
- Quels sont les plans d'action, à court, moyen et long terme ?
- Quels sont les partenaires techniques et financiers qui y interviennent ? Les lister et donner des indications selon le type d'intervention ainsi que la durée.
- Quel sont les supports et matériels didactiques utilisés et leur degré d'adap tabilité ?
- Quels sont les problèmes liés au genre, rencontrés au niveau du personnel d'encadrement ? Au niveau des enfants ? Entre le personnel d'encadrement et les enfants ?
- Les matériels ludiques et didactiques utilisés sont-ils sensibles au genre ?
- Quels supports adaptés (contenus et langues de travail du milieu) utiliser pour la formation des encadreurs femmes, hommes, jeunes filles et garçons, personnes âgées ?
- Quelle politique nationale tenant compte des objectifs actuels de développement ?
- La politique nationale en faveur de la Petite Enfance est-elle sensible au genre ?
- De quelles expériences novatrices peut –on s'inspirer ?
- Dans le processus d'élaboration/planification des programmes en faveur de la petite enfance prend-on en compte la dimension genre ? Si oui comment ? A quel niveau ?
- Les programmes de formation initiale et continue prennent – ils en compte la dimension genre ?

- Existe-t-il des mesures/indicateurs qui permettent de mesurer l'impact des activités sensibles au genre sur le développement des enfants d'âge scolaire ?
- Quelle place les Partenaires Techniques et Financiers accordent-ils à la prise en compte de la dimension genre dans leurs priorités de développement ?
- Quelle est la part du budget alloué à l'éducation préscolaire ?
- Comment maintenir l'engagement de la communauté quant à la survie des initiatives dans le préscolaire?

6. Que faire et comment agir?

- Organiser des campagnes d'information/sensibilisation des communautés sur le préscolaire;
- Les responsables/gestionnaires des programmes préscolaires peuvent élaborer un questionnaire qui prend en compte un certain nombre d'aspects relatifs à la situation actuelle du préscolaire;
- Encourager l'investissement public et privé en faveur du préscolaire;
- Former les personnels d'encadrement et d'animation du préscolaire;
- Négocier avec les médias surtout les radiodiffusions pour des émissions visant à laisser le public donner ses idées sur la question ;
- Impliquer les collectivités locales dans le développement du préscolaire;
- Organiser un jeu-concours télévisé pour l'amélioration de la situation du pré scolaire;
- Mettre en place un comité ad hoc composé des praticiens (nes) et des formateurs (trices) en matière d'éducation préscolaire pour faire l'inventaire des besoins et répondre à ces besoins individuellement ou collectivement en fonction de la nature du besoin. Cette information doit se retrouver dans le document de politique de Développement de la Petite Enfance;
- Dans le cadre des missions de supervision et de contrôle, les inspecteurs d'éducation préscolaire qui assument cette tâche pourront inclure ces aspects dans leur mandat ;
- A l'heure actuelle les supports utilisés dans le cadre de la formation sont peu nombreux et très traditionnels. L'idéal serait d'organiser un atelier de réflexion et d'échanges sur cette problématique. L'avantage qu'on peut en tirer sera une plus grande créativité consécutive à l'utilisation de supports modernes, plus pertinents et parfois chers ;
- La formation doit soutenir les séances pédagogiques, la dotation du matériel sensible au genre et le développement d'indicateurs de suivi-évaluation sensible au genre ;
- Faire une budgétisation sensible au genre ;
- Commanditer une consultation dans ce domaine (bien sélectionner le profil) ;
- Dans les Termes de Références de la consultation, veuillez intégrer cette préoccupation
- Essayer de collaborer avec les Points Focaux des réseaux genres aux seins des

organisations bilatérales et des Organisations Internationales pour s'informer de leurs plans de développement en cours d'exécution ou à venir

- Solliciter auprès des PTF un financement en vue d'organiser un atelier qui re grouperait les techniciens de la petite enfance et des ingénieurs architectes pour définir un plan type d'infrastructures sensibles au genre à expérimenter. Il faut d'abord disposer du coût réel d'un établissement préscolaire. A partir de ce coût il faut se donner une clé de répartition du budget en tenant compte de tous/toutes les acteurs/trices et intervenants.
- Sensibiliser le personnel d'encadrement à faire la répartition équitable des tâches entre les filles et les garçons.

Mise en garde:
Ne pas faire beaucoup travailler les enfants car ils ne sont pas encore à l'école mais dans l'antichambre de l'école. Jean Jacques ROUSSEAU n'a-t-il pas affirmé que «L'enfant n'est pas un petit homme mais un petit d'Homme»? En effet, l'enfant apprend en jouant.

7. Exemple de cas : LE PRESCOLAIRE AU BURKINA : LES BISONGO

a) Qu'est ce que le Bisongo?

Espace d'Entraide Communautaire pour l'Enfance (EECE), le Bisongo est l'une des réponses aux besoins de développement intégré des enfants au Burkina Faso. Cette expérience s'inspire des centres d'éveil et de stimulation des enfants développés au Bénin dans les années 1970.

«Le Bisongo est un cadre villageois familier destiné aux enfants de 3-6 ans pour leur assurer la protection, la sécurité, l'éveil tout en permettant aux mères de vaquer à leurs occupations et aux sœurs d'aller à l'école. Le Bisongo vise aussi à mieux préparer l'enfant à la vie, à lui garantir une scolarisation normale.»

Traduit de la langue locale mooré, Bisongo signifie «enfant qui se sent bien dans sa peau» c'est-à-dire, bien portant, bien nourri, bien éduqué, bien éveillé, prêt à affronter la vie, comme pour mieux refléter tout le programme qui y est dispensé : une approche intégrée du développement du jeune enfant.

En effet, il s'agit d'une formule mise en place pour la prise en charge intégrée de la petite enfance (3 à 6 ans). Le Bisongo vise ainsi à offrir à ces enfants *un paquet minimum de services intégrés en santé / nutrition, eau/hygiène/assainissement, éveil psychomoteur, cognitif et affectif pour leur survie, leur croissance et leur développement harmonieux*. Le programme du Bisongo est centré sur l'enfant, ses droits, ses préoccupations et son identité.

Les Bisongo ou espaces d'entraide communautaire pour l'enfance sont une émanation de la volonté commune de l'Etat et de l'UNICEF d'offrir aux enfants du milieu rural et périurbain un encadrement préscolaire adapté à leur contexte environnemental et économique. L'objectif recherché est de favoriser le développement intégré des enfants de 3 à 6 ans avec la participation des familles et de la communauté tout entière en fonction de leurs capacités et de la réalité du milieu.

L'encadrement y est assuré par « les petites mamans » ou « les petits papas » qui sont des personnes issues de la communauté villageoise bénéficiaire du Bisongo. Le Bisongo est généralement construit à proximité des structures éducatives formelles ou non formelles existantes (écoles classiques, écoles satellites, CEBNF, etc) en vue d'asseoir progressivement un continium éducatif. Il se réalise à la demande et avec la participation des communautés qui s'investissent également dans le fonctionnement et la gestion à travers les petites mamans, les Comités de Gestion (COGES) et les Associations de Mères Educatrices (AME).

Les petites mamans sont formées en santé, alimentation, hygiène, assainissement, protection de l'enfant, droits de l'enfant , en plus des activités d'éveil : les principales activités menées sont entre autres : activités langagières, prélecture, activités motrices, chants, activités de vie pratique, activités graphiques (les signes), les jeux éducatifs (puzzle, domino), éveil mathématique (les nombres, les ensembles, la relation).
Les activités sont menées en langue nationale.

Le problème majeur dégagé est qu'en dehors du cadre familial et communautaire informel où évolue le jeune enfant, il y a très peu de cadres pour l'accueillir.

Lorsqu'un village décide d'accueillir le Bisongo, il doit trouver le terrain,contribuer à la construction de la salle d'activités, du petit magasin, de la cuisine; et des latrines en apportant la main d'œuvre .Ensuite la communauté doit désigner des encadreurs femmes/hommes, connaissant la culture du milieu, parlant la langue. La communauté prend en charge ce personnel éducatif qu'elle a identifié elle-même .
Les horaires sont adoptés par le personnel éducatif et sont flexibles.

b) Forces et faiblesses

Les forces sont entre autres ;

- le renforcement de la responsabilisation des communautés à travers leurs structures de base que sont les COGES et les AME ;
- l'appropriation de la structure par la communauté : de «petites mamans» s'occupent bénévolement des enfants et ne veulent pas trahir la confiance placée en elles par la communauté qui les a choisies sur la base des critères

de la confiance et de celui d'être originaire et résident du milieu. Elles représentent les mamans des enfants ;

- le bisongo allège les tâches des femmes et des filles en leur libérant du temps, soit pour aller à l'école ou se former, s'alphabétiser et/ou mener d'autrès activités ;
- l'utilisation de la langue maternelle comme médium dans l'éducation des enfants. L'exploitation de la langue maternelle de l'enfant comme moyen de communication lui permet de s'approprier des valeurs socioculturelles de son milieu.

Les faiblesses

Il s'agit de la pérennisation des actions engagées :
La plus grande faiblesse est la difficulté de prise en charge régulière des petites mamans par la communauté

Les principales contraintes du préscolaire sont : l'insuffisance des allocations financières, le sous équipement en moyens matériels (moyens didactiques, infrastructures), le manque d'articulation des programmes entre le préscolaire et le primaire; l'insuffisance du personnel d'encadrement pédagogique

Les leçons à tirer

L'expérience des Bisongo est un bon début pour que la parité entre les garçons et les filles se poursuive dans le primaire.

L'expérience des Bisongo mérite d'être poursuivie eu égard aux acquis enregistrés en termes de prise en charge des enfants, mais il faut que les pouvoirs publics accompagnent les communautés.

Nonobstant leur contribution modeste au système éducatif national, les Bisongo ont démontré leur place au sein du système éducatif national en terme de participation communautaire, de financement de l'éducation par les ressources endogènes et d'impulsion de la qualité. Visant l'intégration au milieu, ils sont de véritables instruments de démocratisation de l'éducation au service de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

8. Il faut que cela cesse !

Pour rendre effectif le droit des tout-petits, il faut éviter/cesser de :

- Marginaliser le préscolaire,

- Considérer le préscolaire comme l'apanage des riches,

- dire que le préscolaire coûte cher alors que les spécialistes de l'éducation estiment que toute la personnalité d'un individu se forme avant six ans ;

- percevoir le préscolaire comme un appendice du système éducatif.

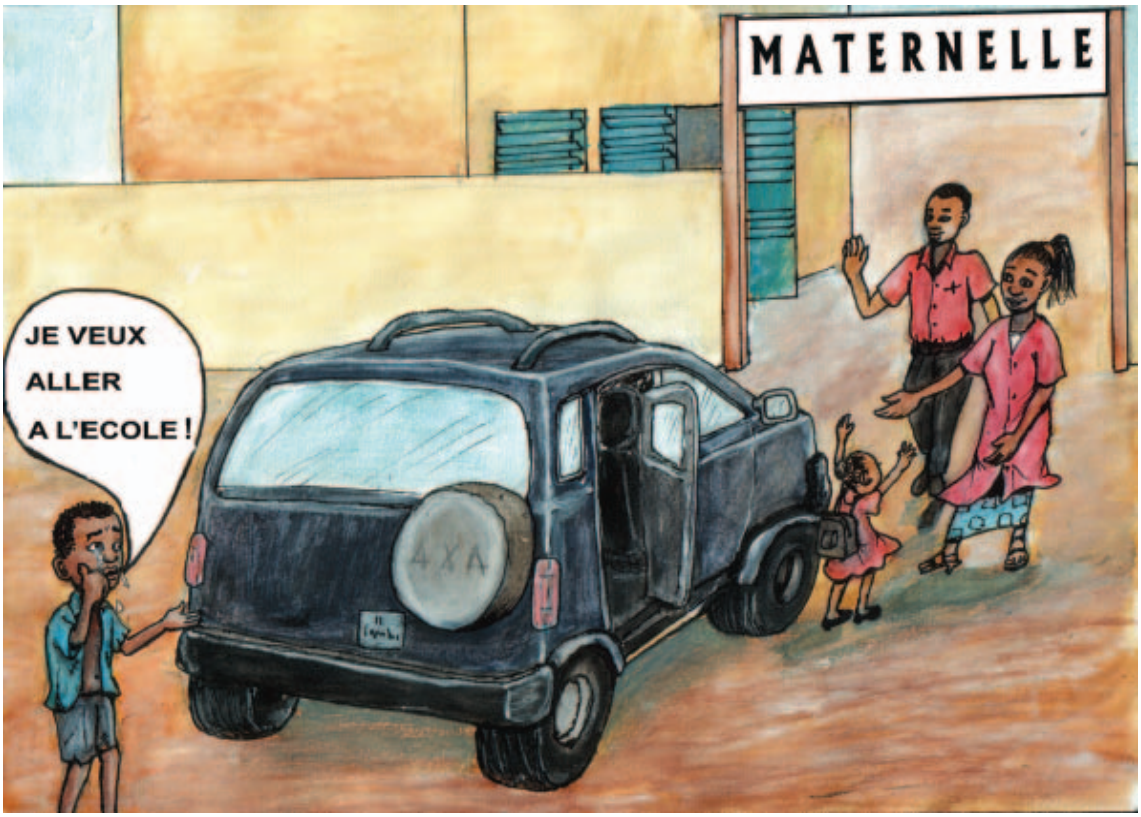

ANNEXES

ANNEXE 1 Comment utiliser la grille de diagnostic ?

Cette fiche doit vous aider à faire un diagnostic rapide du contexte dans lequel vous travaillez selon des critères « genre et droits à l'éducation ». Vous pouvez répondre à toutes les questions, ou vous concentrer sur le thème 1, 2 ou 3, selon votre rôle et votre position. Vous trouverez dans l'introduction de ce guide, une grille qui vous permettra de repérer les fiches qui vous concernent le plus. Nous rappelons que ce guide s'adresse de manière prioritaire aux profils suivants :

- responsable de la planification de l'éducation femmes/hommes, au niveau central ou décentralisé ;
- responsable politique (femmes/hommes) ;
- parlementaire ou élu-e local-e ;
- partenaire technique et financier ;
- point focal pour le genre (ministère, ONG, partenaire technique et financier, femmes/hommes) ;
- membre du corps enseignant (formateur-trice, enseignant-e, conseiller-e d'orientation) ;
- responsable de programmes d'éducation dans la société civile (femmes/hommes) ;
- syndicaliste du corps enseignant (femmes/hommes) ;
- membre d'un groupe de pression liée à l'éducation, aux droits humains, à l'égalité de genre ;
- membre d'une association de parents d'élève, de mères éducatrices ou d'as sociations estudiantine et d'élèves ;
- membres des médias travaillant sur les questions d'éducation et/ou de genre ;
- associations et organisations de la société civile.

Que peut vous apprendre ce diagnostic ?

Si vous répondez sans hésitation aux questions, c'est que vous connaissez bien la situation relative au genre. Le diagnostic peut toujours être approfondi, mais vous êtes déjà prêt-e pour l'action. Lisez les fiches thématiques pour des pistes et des conseils de mise en œuvre.

Par contre, si vous avez du mal à trouver les réponses aux questions posées, c'est que vous connaissez encore mal la situation en termes de genre. Un diagnostic approfondi s'impose pour collecter des données. Lisez les fiches pour des pistes et des conseils sur le type d'enjeux à appréhender et le type de données à collecter.

Si vous avez une majorité de **oui**, alors vous êtes dans un contexte où la prise en compte du genre est déjà bien avancée. Si vous avez une majorité de **non**, alors vous êtes dans un contexte où la prise en compte du genre ne fait que démarrer, ou peut-être qu'elle n'a pas encore démarrée.

Plus que les **oui** et les **non**, qui peuvent ne pas être catégoriques, ce sont les observations et/ou les indicateurs qui sont importants pour approfondir le diagnostic. En effet, des mesures peuvent être mises en place sans donner les résultats escomptés ou en présenter des difficultés majeures. Les réponses «**oui**, mais…» ou «**non**, mais…» demandent qu'on approfondisse l'analyse de la situation, notamment en ce qui concerne la manière dont elle évolue.

Exemples :

- **critère 1.1** : la scolarité est obligatoire pour les filles et les garçons. Réponse oui ; observation/indicateur : le taux brut de scolarisation reste faible, notamment pour les filles x% ;

- **critère 2.3** : les enseignant-e-s attribuent des rôles et tâches aux filles et aux garçons sans préjugé de genre. Réponse non ; observation/indicateur : certain(e)s le font mai ils/elles rencontrent cependant des résistances sociales ;

- **critère 1.3 :** il y a autant d'hommes que de femmes dans le corps enseignant à tous les niveaux, dans toutes les matières, dans le formel et le non formel. Réponse non ; observation/indicateur: on observe une croissance plus rapide des effectifs des enseignantes femmes et cela se fait surtout au profit des villes.

Comment réaliser le diagnostic ?

Vous pouvez faire ce diagnostic seul-e mais nous vous conseillons de le faire en groupe et de discuter chaque point afin d'arriver à une réponse qui représente les avis et expériences de tous les membres du groupe. La lecture commune des fiches vous aidera à cerner les enjeux et à comparer votre situation avec celles d'autres pays ou régions. Essayer toujours d'impliquer des femmes et des hommes dans le groupe et de comparer leurs points de vue et expériences. C'est à vous de jouer!

ANNEXE 2 Indicateurs pour la prise en compte du genre et des droits dans l'education

L'égalité de genre peut se mesurer à la fois à travers des indicateurs « classiques » ventilés par sexe et à travers des indicateurs spécifiques.

A/ Les indicateurs classiques ventilés par sexe

Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements d'Afrique ont fait des efforts considérables pour élaborer des indicateurs permettant de suivre les performances des systèmes éducatifs. Même s'ils sont parfois incomplets, des indicateurs désormais «classiques», sont recueillis sous forme de statistiques dans pratiquement tous les pays et alimentent une réflexion et une stratégie mondiale pour l'Education Pour Tous. Il s'agit notamment des Taux de scolarisation, Taux d'admission, Taux de redoublement, Taux d'achèvement, etc. A des degrés divers et selon les performances du système statistique en place, ces données permettent de comparer la situation entre les régions d'un même pays, l'urbain et le rural, les tranches d'âge, les filières, etc.

Qu'en est-il du genre ?

Les indicateurs « classiques » de l'éducation sont de plus en plus ventilés par sexe. Ils donnent ainsi la possibilité de comparer la situation des filles à celle des garçons à différents niveaux du système scolaire. S'ils sont correctement ventilés par sexe, ils peuvent permettre de suivre trois aspects clefs de l'égalité entre les sexes (voir ci-dessous) : la parité dans la scolarisation, le niveau de scolarisation et les résultats d'apprentissage. Le suivi de la mise en œuvre des droits à l'éducation a besoin de ces indicateurs.

1. **La parité dans la scolarisation :** La parité entre les sexes est atteinte lorsque la même proportion de filles et de garçons en âge d'être scolarisés au niveau primaire et secondaire sont inscrits à l'école. L'indicateur principal utilisé pour mesurer cette parité est la différence ou l'écart entre *les taux bruts de scolarisation (TBS)* féminins et masculins pour chaque cycle d'éducation. Le TBS féminin pour l'éducation primaire est le nombre de filles officiellement inscrites à l'école primaire au cours d'une année donnée exprimé en pourcentage par rapport au nombre total de filles qui devraient fréquenter l'école primaire.

Un autre indicateur important de parité de scolarisation est l'écart entre les taux féminins et masculins dans les inscriptions. *Le taux brut d'inscription* pour les garçons, par exemple, représente le nombre de garçons qui s'inscrivent à l'école dans

une année donnée exprimé en pourcentage par rapport au nombre total de garçons qui devraient commencer leur scolarité primaire cette année-là. En tant que mesure de flux, le taux d'inscription est particulièrement utile parce qu'il indique dans quelle mesure l'égalité des sexes a été atteinte au cours des dernières années, alors que l'écart entre TBS mesure l'inégalité de scolarisation entre les sexes sur tout le cycle d'instruction (généralement six années d'école primaire).

2. Le niveau de scolarisation : Trois indicateurs-clés mesurent le niveau de scolarisation: *les pourcentages de jeunes (15-19 ans) ne s'étant jamais inscrits à l'école, ceux/celles qui complètent l'éducation primaire, et ceux/celles qui complètent tout ou partie du cycle secondaire. Les différences entre les sexes au niveau de la fréquentation scolaire sont également très importantes.* Des taux d'absentéisme élevés ont naturellement un effet sur l'apprentissage et ont généralement pour résultat l'abandon des étudiant-e-s.

Le calcul du niveau de scolarisation permet d'affiner l'image donnée par le taux de scolarisation puisqu'il indique la mesure dans laquelle les filles atteignent le même niveau que les garçons en termes de nombre d'années ou de classes complétées. En effet, il est possible que les taux de scolarisation soient les mêmes pour les filles et les garçons, mais si beaucoup moins de filles complètent leur instruction primaire ou secondaire parce que leurs taux d'abandon et de redoublement sont beaucoup plus élevés, il est alors clair que les résultats d'apprentissage ne sont pas les mêmes d'un sexe à l'autre. Le taux d'achèvement par sexe est donc un taux très pertinent pour le genre, puisqu'il indique la proportion de classe d'âge de filles qui n'ont pas terminé leur cycle primaire soit parce qu'elles n'ont jamais été scolarisée, soit parce qu'elles ont abandonné prématurément. De même, le taux d'espérance de vie scolaire désagrégé par sexe est très important et particulièrement significatif pour l'égalité. Il s'agit d'une mesure du nombre moyen d'années passées dans le système scolaire pour tous les enfants (filles/garçons) du pays, de ceux qui ne sont jamais allés à l'école à ceux qui l'ont terminée.
Espérance de vie scolaire = somme brute des taux bruts d'accès pour chaque année d'étude.

3. Les résultats d'apprentissage constituent la troisième dimension de l'inégalité des sexes. Pour de nombreuses raisons, les filles, dans la majorité des pays en développement, apprennent moins que les garçons. Néanmoins, les informations disponibles qui mesurent les résultats d'apprentissage avec précision sont rares. Les performances lors des examens sont un indicateur évident, mais il n'existe pas de statistiques internationales relevées lors des tests de fin de cycle primaire ou secondaire[22] .

B/ Les indicateurs spécifiques du genre

En plus de la désagrégation par sexe de ces indicateurs « traditionnels », deux indices (combinaisons d'indicateurs) ont été spécifiquement calculés pour mesurer la réduction

[22]http://www.campaignforeducation.org/resources/Apr2003/Fair0403_FR.pdf, page 8

globale des inégalités entre les sexes. Ce sont l'indice de la parité (IPS) et l'indice de l'Education pour Tous (IDE). Ils émanent avant tout d'initiatives globales et internationales telles que l'EPT - Education pour Tous.

1. **L'indice de parité entre les sexes (IPS)** : Il mesure l'équilibre entre la scolarisation des filles et celle des garçons. Plus l'indice se rapproche de 1, plus la disparité entre filles et garçons est réduite. Un IPS se situant entre 0,97 et 1,03 indique la parité entre les sexes.

$$\text{Indice de parité} = \frac{\text{TBS filles}}{\text{TBS garçons}}$$

2. **L'indice du développement de l'éducation pour tous (IDE)** : Sa valeur, pour un pays donné, est la moyenne arithmétique des valeurs observées pour chacun de ses éléments constitutifs. Comme ceux-ci sont exprimés sous la forme de pourcentages, la valeur de l'IDE peut varier de 0 à 100% ou, lorsqu'elle est exprimée sous forme de rapport, de 0 à 1.

Plus la valeur de l'IDE correspondant à un pays est proche du maximum, plus grande est la réalisation de l'Education Pour Tous (EPT) et plus ce pays est proche de l'objectif. Les éléments constitutifs de l'IDE et les indicateurs qui leur sont associés sont basés sur les objectifs de Dakar. Conformément au principe selon lequel chaque objectif doit être considéré comme également important, un indicateur unique a été choisi comme mesure approchée de chacune des 4 composantes de l'IDE, le même poids étant ainsi accordé à chacun des éléments constitutifs de l'indice :

- l'Education Primaire Universelle (EPU): taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (mais les données ne sont pas suffisamment standardisées pour permettre l'inclusion de la petite enfance) ;

- l'alphabétisation des adultes : taux d'alphabétisme (par sexe) de la population âgée de 15 ans et plus. Ce taux est le rapport entre le nombre de personne de 15 ans et plus sachant lire et écrire quelque soit la langue et le mode d'acquisition (formel, non formel, informel) sur la population totale âgée de 15 ans et plus ;

- la qualité de l'éducation: taux de survie en 5e année de l'enseignement primaire (par sexe) ;

- la parité entre les sexes: indice de l'EPT relatif au genre, qui est la simple moyenne des valeurs de l'indice de parité entre les sexes (IPS) pour les taux

bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire, dans l'enseignement secondaire et dans l'alphabétisme des adultes.

C. Quelles étapes pour recueillir des données sensibles au genre ?

Les ministères de l'éducation, appuyés par les offices nationaux des statistiques, ont mis en place des systèmes de collecte et d'analyse dont l'efficacité et la validité sont en augmentation permanente dans la plupart des pays. Cependant, *la désagrégation par sexe* des indicateurs de l'éducation n'est pas encore systématique et la fiabilité des données est parfois problématique. Sans l'ajout d'indicateurs plus approfondis et, surtout, plus qualitatifs, il est très difficile de suivre la mise en application des droits à l'éducation dans tous leurs aspects.

Alors, que faire ?

1. Insister pour intégrer des indicateurs ventilés par sexe dans toutes les politiques et tous les programmes nationaux (ex. DSRP) et sectoriels. Privilégier les indicateurs de départ (situation actuelle) et les indicateurs de résultats (désirés et obtenus réellement).

2. Ventiler systématiquement par sexe tous les indicateurs « classiques » de l'éducation, pour tous les niveaux d'enseignement, le formel et le non-formel et par filière d'enseignement.

3. Définir des *indicateurs qualitatifs* pour compléter les données quantitatives.

4. Corréler les différents indicateurs et rechercher les relations de causes-effets. Les inégalités de genre sont créées et portées par un système complexe et l'analyse ne peut être simplifiée.

5. Former les enquêteurs, les statisticien-nes et les utilisateurs-trices à l'analyse de genre.

6. Adapter les bases de données statistiques (logiciel).

7. Privilégier des analyses multisectorielles, multipartites et participatives des résultats, y compris au niveau décentralisé.

8. Interpeller les politiques, élu-es et partenaires du développement autour des indices de l'égalité (IPS et IDE) au plus haut niveau.

D. Quelles données peuvent entrer dans un « profil genre » de l'éducation ?

Les indicateurs classiques déjà mentionnés ne suffisent pas, même ventilés.

Non seulement ils manquent encore souvent de précision, mais ils ne pointent pas la totalité des enjeux de genre. Notamment, ils ne pointent pas les efforts fournis – et ceux qui restent à fournir - pour changer l'ordre des choses.

Voici des exemples de données quantitatives que l'on peut inclure dans un profil genre. Si vous utilisez la fiche de diagnostic inclue dans ce guide, vous pourrez compléter votre profil avec des informations plus qualitatives, que l'on ne peut chiffrer facilement, mais qui sont essentielles à l'analyse.

Les lois, politiques et processus de planification de l'éducation :

- pourcentage du budget de l'éducation alloué à la lutte pour la réduction des inégalités de genre ;
    - actions spécifiques pour l'égalité (aides directes et indirectes) ;
    - actions transversales (ex. allocation bourses d'étude par sexe).
- pourcentage des contributions des communautés–dont celles des femmes- au budget ;
- pourcentage du personnel formé en genre (par sexe et niveaux) ;
- pourcentage du personnel formé en droits de l'Homme/droits des femmes ;
- pourcentage des femmes/hommes dans les différents niveaux et filières d'enseignement ;
- pourcentage des femmes/hommes enseignant en zone rurale/urbaine (par niveau et filière) ;
- pourcentage des femmes/hommes qui dirigent des établissements ;
- pourcentage des femmes/hommes cadres de l'éducation (différentes catégories, national/régional) ;
- pourcentage des femmes/hommes dans les syndicats du corps enseignant.

L'environnement pédagogique

- pourcentage des manuels revus pour corriger les stéréotypes de genre ;
- pourcentage des modules spécifiques sur l'égalité entre les sexes et les droits de l'Homme :

- dans les établissements scolaires, à différents niveaux ;
- dans les centres de formation des enseignant-es.

- pourcentage des cours thématiques intégrant une perspective de genre et droits de l'Homme :

  - dans les établissements scolaires, à différents niveaux ;
  - dans les centres de formation des enseignant-es, dans différentes filières.

- pourcentage des violences liées au genre à l'école ;

- pourcentage des abandons scolaires liés aux grossesses et mariages précoces ;

- pourcentage des infrastructures construites et/ou rénovées pour convenir aux besoins des deux sexes (latrines, dortoirs, terrain de sport) ;

- pourcentage d'élèves (par sexe) fréquentant la cantine scolaire ;

- pourcentage d'élèves bénéficiant de soutien scolaire (par sexe) ;

- pourcentage des filles/garçons dans les comités d'établissement, associations d'élèves ;

- pourcentage d'enfants porteurs du VIH/Sida (par sexe) dans les établissements ;

- pourcentage d'enfants handicapés (par sexe) dans les établissements ;

- pourcentage d'enfants nomades (par sexe) dans les établissements ;

- pourcentage des filles/garçons inscrit(e)s ;

- pourcentage des filles/garçons ayant terminé l'année scolaire ;

- pourcentage des filles/garçons ayant obtenu la moyenne pour passer en classe supérieure.

L'environnement socioculturel

- pourcentage d'élèves scolarisés (par sexe) selon les types de ménage (polygame, monoparental, monogame) ;
- pourcentage d'élèves scolarisés (par sexe) selon les revenus des ménages ;

- pourcentage des pères/mères/des deux parents qui paient les frais de scolarité des enfants (par sexe) ;

- pourcentage des mères/pères ayant des contacts directs avec l'école (suivi de la scolarité) ;

- pourcentage des femmes/hommes dans les associations de parents (AME/APE) ;

- pourcentage des femmes qui participent aux réunions des APE et AME ;

- pourcentage des femmes/hommes dans les conseils d'école ;

- pourcentage des femmes/hommes dans l'élaboration des plans communaux liés à l'éducation ;

- pourcentage des budgets locaux ayant un impact sur l'égalité de genre dans l'éducation :

    - actions spécifiques (ex. sensibilisation sur l'égalité de genre, aide scolaire aux filles) ;

    - actions transversales (construction latrines séparées).

- pourcentage d'enfants (par sexe) affectés par ou issus de ménages affectés par le HIV/Sida bénéficiant d'aide à la scolarité ;

- pourcentage d'enfants handicapés (par sexe) bénéficiant d'aide à la scolarité ;

- pourcentage des parents (par sexe) bénéficiant d'aides aux activités génératrices de revenus ;

- pourcentage des parents (par sexe) bénéficiant de programmes d'éducation des adultes.

PETIT RAPPEL ...

Le Taux Brut de Scolarisation mesure la proportion d'enfants filles/garçons qui sont effectivement au primaire par rapport à tous les enfants du pays qui ont l'âge officiel d'y être. Le TBS peut donc être supérieur à 100%, notamment quand il y a un nombre important d'enfants inscrits avant ou après 7 ans et un nombre important de redoublants.

$$\text{TBS} = \frac{\text{Effectifs totaux des élèves (filles/garçons) du primaire}}{\text{Population des enfants (filles/garçons) de 7 à 12 ans}}$$

Le Taux Net de Scolarisation mesure la proportion d'enfants de l'âge officiel qui sont effectivement au primaire par rapport à tous les enfants du pays qui ont l'âge officiel d'y être. Le TNS permet de déterminer dans quelle mesure les enfants qui appartiennent au groupe d'âge officiel correspondant à un niveau spécifique de scolarisation (le primaire, par exemple) sont effectivement scolarisés. Il mesure le nombre d'enfants scolarisés de 7 à 12 ans par rapport au total des enfants scolarisables de la même tranche d'âge. Ce taux ne peut donc être supérieur à 100%. Le TNS ne prend pas en compte les enfants inscrits qui n'appartiennent pas à un groupe d'âge officiel donné parce qu'ils ont été scolarisés précocement ou tardivement ou ont redoublé.

Un grand écart entre le TBS et le TNS indique que les enfants scolarisés ne progressent pas régulièrement d'une classe à la suivante et implique que les ressources pourraient être utilisées de manière plus efficace. Cet écart est prononcé dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne.

$$\textbf{TNS} = \frac{\text{Effectifs des élèves du primaire de 7 à 12 ans}}{\text{Population des enfants (filles/garçons) de 7 à 12 ans}}$$

$$\textbf{Le taux brut d'admission} = \frac{\text{Nouveau inscrits en 1ère année du cycle de scolarisation}}{\text{Population totale de l'âge légal d'admission}}$$

Le taux d'achèvement mesure la proportion d'enfants nouvellement arrivés en dernière année du primaire par rapport à tous les enfants du pays qui ont l'âge officiel d'y être. Ce taux est tout à fait crucial pour l'analyse genre.

$$\textbf{Taux d'achèvement} = \frac{\text{Non redoublants au CM2}}{\text{Population des enfants (filles/garçons) de 12 ans}}$$

Le taux de promotion

$$\text{Taux de promotion} = \frac{\text{Effectif des promu-e-s de l'année d'études X à l'année T}}{\text{Effectif total de l'année d'études X-1 à l'année T-1}}$$

L'espérance de vie scolaire est une mesure du nombre moyen d'années passées dans le système scolaire pour tous les enfants du pays, de ceux qui ne sont jamais allés à l'école à ceux qui l'ont terminée. L'espérance de vie scolaire est très importante et particulièrement significative pour l'égalité, désagrégée bien sûr en filles et garçons.

Espérance de vie scolaire = Somme des taux brut d'accès pour chaque année d'études.

Le taux de redoublement mesure la proportion d'enfants (filles/garçons) d'un niveau donné qui redouble ce niveau l'année suivante.

$$\textbf{Taux de redoublement} = \frac{\text{Nombre de redoublants de l'année d'étude G de l'année t}}{\text{Nombre total d'élèves de l'année d'étude G de l'année t-1}}$$

ANNEXE 3 — Initiatives et réseaux pour l'égalité de genre dans l'éducation

1/ INITIATIVES ET RESEAUX INTERNATIONAUX

UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) est l'institution des Nations Unies spécialisée dans l'éducation. Depuis sa création en 1945, elle a contribué à améliorer les conditions de l'éducation dans le monde entier en apportant des avis techniques, la conception de normes, des projets novateurs, le renforcement des compétences et la constitution de réseaux. Sa mission principale est de promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, d'améliorer la qualité de l'éducation et d'encourager les initiatives et le dialogue. Trois initiatives principales :

- *LAMP (Unesco Literacy Assessment and Monitoring Programme);*

- *EPT (Education pour tous) ;*

- *La Consultation collective des ONGs sur l'Education pour Tous (CCONG/EPT)* est une structure collective, consultative et de partenariat thématique créée par l'UNESCO dans le cadre des directives sur les relations entre l'UNESCO et les ONGs. L'UNESCO Cette structure est un lieu de réflexion, de dialogue permanent et d'actions conjointes qui regroupent les ONGs, les associations et l'UNESCO autour de l'Education pour Tous.

www/unesco.org/education

UNICEF

L'UNICEF (United Nations Funds for Children) a été créé en 1946 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour venir en aide aux enfants européens au sortir de la Seconde Guerre mondiale. En 1953, l'UNICEF s'intègre de façon permanente à l'ONU, qui reconduit son mandat pour une durée illimitée, avec pour mission de venir en aide aux enfants les plus pauvres dans les pays les plus démunis. Lancée en 2002 par l'UNICEF, l'Initiative Accélérée pour l'éducation des filles constitue un engagement international, qui vise à fournir rapidement des ressources supplémentaires aux pays déterminés à atteindre les objectifs de l'éducation primaire universelle d'ici 2015 et d'égalité des sexes en éducation, d'ici 2005.

www.unicef.org et http://www.ungei.org/whatisungei/index.html

Genre en Action

Le réseau francophone Genre en Action a pour ambition de permettre à toutes celles et ceux impliqué(e)s dans les questions de développement au Nord et au Sud de s'informer, de se former et d'échanger sur les enjeux et la pratique de l'approche genre et développement.

Le but du réseau est de renforcer les connaissances et les capacités en genre et de capitaliser les approches sur les questions de genre. Au niveau international, le réseau souhaite contribuer à la promotion de la dimension genre et développement en tant que dimension essentielle du développement durable.

www.genreenaction.org

African Network Campaign on Education for All (ANCEFA)

Le Réseau africain pour l'Education pour Tous a été constitué en 2001 à la suite du Forum mondial sur l'éducation de Dakar, en avril 2000. Les organisations de la société civile africaine, résolues à faire entendre la voix de l'Afrique de façon unie et déterminée sur les questions de l'EPT, ont ressenti la nécessité de se structurer d'une manière représentative.

www.ancefa.org

WILDAF

C'est un réseau pour les droits des femmes destiné à promouvoir et à renforcer les stratégies qui lient le droit au développement afin d'accroître la participation des femmes au niveau local, national et international. C'est un réseau panafricain qui rassemble des organisations et des individus utilisant une variété d'outils, y compris la loi pour promouvoir la culture, pour l'exercice et les respects des droits des femmes en Afrique.

www.wildaf.org

Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA)

L' ADEA est un réseau de partenaires visant à promouvoir le développement de politiques éducatives pertinentes ancrées en Afrique. En 2000, le Forum des éducatrices africaines (FEA) est devenu l'agence leader du groupe de travail sur la participation féminine. En 2003, les activités du GTPF ont été reprises par le FAWE qui continue de jouer un rôle au sein de l'ADEA en tant que groupe gradué/membre associé de l'ADEA.

www.adeanet.org

FAWE

Le Forum des Educatrices Africaines (FAWE) est une ONG panafricaine, créée en 1992 pour promouvoir l'éducation des filles et des femmes en Afrique Subsaharienne en droite ligne avec l'éducation pour tous. Avec son siège en Nairobi, Kenya, FAWE a un réseau composé de 32 antennes nationales. www.fawe.org

UA/CIEFFA, Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique de l'Union Africaine, est un mécanisme institutionnel international mis en place pour soutenir l'éducation des filles et des femmes en Afrique. Les actions entreprises de part et d'autre dans les différents pays pour prendre en charge la problématique du faible niveau d'éducation des filles et des femmes concernent aussi bien l'éducation formelle et non formelle que la formation professionnelle.
www.cieffa.org

ROCARE a été fondé à Freetown (Sierra Leone) en 1989 par des chercheurs africains souhaitant proposer leur expertise collective au développement éducatif et économique. Le réseau est bilingue et comprend actuellement 250 membres dans 13 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il travaille auprès de partenaires africains : universités, ministères, société civile ; et internationaux. Avec plus de 15 années d'expérience de recherche collaborative transnationale, et de réseaux régionaux, ROCARE oeuvre à renforcer la capacité nationale et régionale de recherche, à mener la recherche pour informer la prise de décisions, à stimuler le dialogue à travers la communication et la plaidoirie proactives, et à construire des partenariats de qualité pour améliorer les conditions de la recherche et la publication révisée par les pairs. www.rocare.org.

WENE Réseau pour l'éducation des femmes et des filles de la CEDEAO : l'objectif du réseau est de faciliter la coordination des activités relatives à l'égalité des sexes dans l'Education de Base et de promouvoir des échanges intra- et inter-régionales/sous-régionales de ceux qui sont impliqués dans la problématique de l'égalité des sexes dans l'Education de Base comme stipulé dans les objectifs de l'EPT de Dakar, à travers le plaidoyer, la coordination institutionnelle et le partage de l'information. www.wene.org/photorama.php?lng=fr

Campagne mondiale pour l'éducation entend promouvoir l'éducation en tant que droit humain fondamental, mobiliser l'opinion publique afin de faire pression sur les gouvernements et la communauté internationale pour qu'ils tiennent leur promesse de garantir l'éducation fondamentale publique gratuite et obligatoire pour tous, en particulier aux enfants, aux femmes et à tous les secteurs désavantagés et défavorisés de la société. www.campaignforeducation.org

Plan International
Plan est une organisation humanitaire internationale de développement, centrée sur l'enfant. Le parrainage d'enfants est le fondement de cette organisation. Les origines de Plan International remontent au milieu de la guerre civile espagnole mais son travail a évolué dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale et son action s'est étendue à l'Europe et à d'autres pays du monde entier. Plan s'est engagé à travailler avec les enfants, leurs familles et leurs communautés.
Web: www.plan-international.asso.fr

Aide et Action
C'est une association de solidarité internationale créée en 1981. Elle est dédiée à l'éducation et la scolarisation des enfants (filles/garçons) dans le monde. Aide et Action intervient dans 19 pays dont 12 en Afrique. Les grands domaines d'interventions de cette association correspondent à des enjeux identifiés pour le développement de l'éducation.
www.aide-et-action.org

Catholic Relief Service (CRS)
Les services de secours catholiques fonctionnent dans plus de 30 pays dans l'ensemble de l'Afrique et tâchent d'augmenter la dignité humaine.
Web : www.catholirelief.org

Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP)
Le Réseau est né en juillet 1995 à Ouagadougou lors de la Conférence Régionale des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires au Sud du Sahara. Sa création répond au souci d'impliquer les femmes ayant pouvoir de décision et de contrôle dans la mise en oeuvre effective des politiques et programmes concernant la population et le développement.

Le réseau regroupe les anciennes et actuelles Femmes Ministres et Parlementaires et a pour objectifs :

- de renforcer la collaboration entre les femmes de l'exécutif et celles du législatif pour une meilleure appréhension des questions de population et de développement ;

- d'initier toute action suscestible d'inciter les autorités politiques et administratives à prendre des mesures pouvant concrétiser la participation de la femme à la vie publique et à l'exercice des responsabilités ;

- d'éradiquer le taux d'analphabétisme chez la petite fille en mettant l'accent sur la scolarisation de celle-ci ;

- d'organiser des séminaires de formation pour inciter les femmes à une autonomie financière par la création d'activités génératrices de revenus.

Dans les pays, le REFAM dispose de comités nationaux. Ces comités ont été constitués sur la base des principes définis par le Réseau régional. Il faut rappeler que depuis sa création, le réseau lutte contre toutes les formes de discriminations fondées sur le genre.

2/ DANS LES PAYS

RECIF/ONG

Réseau de Communication, d'Information et de Formation des Femmes dans les ONG et associations au Burkina Faso.
recif@fasonet.bf

CONGAFEN

Créée le 3 juillet 1995, la Confédération des ONGs et Associations Féminines Nigériennes militent à travers ses structures membres en faveur de la promotion du genre au Niger par des actions de sensibilisation, de formation en genre de femmes dont les femmes parlementaires.
Cette Confédération regroupe 51 structures membres.
web : http://congafen.africa-web.org/gauchenavigationframe.htm

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

1/ REFERENCES GENERALES

1. Girls' education in Africa: What do we know about strategies that work? Eileen Kane, Banque Mondiale (2004)
2. Inaction Mortelle : Une étude transnationale des réponses éducationnelles au VIH/SIDA, Campagne mondiale pour l'Education, *http://www.campaignforeducation.org/resources/Nov2005/FRENCHdeadlyinertia.pdf*
3. La formation professionnelle en secteur informel, rapport sur l'enquête terrain au SENEGAL, AFD, 2006
4. Les violences en milieu scolaire, 2006, ministère français des Affaires étrangères (France)
5. Mesurer un droit de l'Homme ? L'effectivité du droit à l'éducation I. Enjeux et méthodes, Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'Homme, Université de Fribourg, avril 2003
6. Perspectives critiques sur le genre, l'éducation et les compétences en Afrique de l'Ouest et du Centre aux niveaux primaire et post-primaire, la lettre de Norrag, Réseau d'études et de recherche sur les Politiques d'éducation et de formation, Numéro 35 août 2005
7. Rapports Education Pour Tous, 2003/2004 et suivants
8. Scolarisation des enfants nomades et bergers, *http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/education/downloads/edpaper4_fr.pdf*
9. Une possibilité pour toutes et tous : atteindre d'ici à 2005 l'égalité des sexes dans l'éducation de base, Campagne mondiale éducation pour tous
10. Educating girls : strategies to increase access, persistence and achievement. TIETJEN Karen; PRATHER Cynthia, Washington, USAID, 1991
11. L'éducation des filles : stratégies pour accroître l'accès, l'assiduité et l'accomplissement. USAID, Washington : USAID, 1992
12. Education for all girls : a human right, a social gain. UNICEF, 1991
13. The economic and social impacts of girls primary education in developing countries. FLORO Maria; WOLF Joyce M., Washington : USAID, 1990.
14. Educating girls and women : A moral imperative, New York : UNICEF, 1992, HAQ Khadija
15. Education of the girl child, her right, society's gain : NGO Conference, 21 - 22 April 1992.-.- 32p., New York : UNICEF, 1992
16. Equality, development and peace, Beijing + 5, New York : UNICEF, 2000.
17. Letting girls learn : promising approaches in primary and secondary education.-.- 94 p, HERZ Barbara; SUBBARAO K; HABIB Masooma, Washington : World Bank, 1991
18. Strategies to promote girl's education. RIHANI May; HAQ Khadija
19. Au-delà de Beijing Quatrième conférence mondiale sur les femmes : Résumé

des plates-formes d'action mondiale et africaine, avec un accent particulier sur l'éducation. WANJAMA Leah Njambi, Nairobi, 1997

20. Girls' education : An agenda for change. FORUM for AFRICAN WOMEN EDUCATIONALISTS (FAWE), Nairobi : FAWE

21. The empowerment of women through functional literacy and the education of the girl-child. GOVERNMENT of UGANDA; OAU, Kampala : UNICEF ESARO, 1997.- 67p,

22. Initiative pour l'éducation des filles en Afrique de l'Ouest et du Centre : Réalisations et enseignements pour l'avenir, UNICEF BUREAU REGIONAL, Abidjan : UNICEF, 1995

23. Indicators on girl's and women's education in Africa within the broader context of education for all and development, OBURA Anna P, Nairobi : UNICEF ESARO

24. Rapport mondial sur l'éducation 1995, UNESCO, Paris : UNESCO, 1995.

25. Les stéréotypes discriminatoires sexistes dans le matériel didactique : Communication, MALENZPA Dorothée Aimée, Dakar : Banque Mondiale, 1994.

26. Girls at work, FONDS des NATIONS UNIES pour L'ENFANCE, New York : UNICEF, 1998

27. Indicators II on primary education in Eastern and Southern Africa, OBURA Anna P.; SPRING Kate A, Naïrobi : UNICEF, 1998

28. African girl's education initiative in WCAR regional consolidated report : 1998 UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND, Abidjan, 1999

29. Synthèse des bibliographies nationales sur l'éducation des filles : 1990 – 1998, DIOP KANE Maguette, Abidjan : UNICEF, 1999

30. Girls and women in science : Science and technology roadshow : Report and manual.- Gaborone, COMMONWEALTH SECRETARIAT EDUCATION PROGRAMME; GOVERNMENT of BOTSWANA, 1991

31. Rapport sur l'état de l'éducation en Afrique 1999 : Les progrès réalisés dans l'éducation des filles et des femmes: UNESCO-BREDA, Dakar : UNESCO-BREDA, 1999

32. Education des filles en AOC : Accompagner l'accélération de l'EPT.- - Education des filles en AOC - n° 2.- 28 p. UNICEF. Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre Dakar : UNICEF BRAOC, 2004.

33. UNFPA'S Contribution to the goals of the world summit for children, UNFPA, New York : UNFPA, 2001

2/ REFERENCES PAR PAYS

Bénin

1. Aujourd'hui et demain ? Investir dans l'éducation, c'est opter pour le développement, UNICEF, Janvier – février- mars 1994

2. Constitution de la République du Bénin Président de la République/Haut

Conseil de la République, 11/12/1990

3. Dossier CARE Golf of Guinea (Ghana, Togo, Bénin), Dr David G. HOUINSA, Ph. D., Consultant Indépendant et al. décembre 2003

4. Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'Action multisectoriel de la Politique Nationale de Promotion de la femme (PA/PNPF), Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité (MFPSS), UNFPA, octobre 2005, Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité (MFPSS)

5. Faits marquants de PROBASE, novembre 2002

6. Formation sur l'équité/genre en classe, importance de l'équité/genre en classe, guide de la formatrice/du formateur Ministère des Enseignements primaire et secondaire ; Projet Equité et qualité dans l'enseignement primaire (EQUIPE) ; Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), 2003

7. Formation sur l'équité/genre en classe, module 3, profil d'activités quotidiennes à l'école, Ministère des Enseignements primaire et secondaire; Projet Equité et qualité dans l'enseignement primaire (EQUIPE) ; Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), 2003

8. Formation sur l'équité/genre en classe, responsabilité des parents dans l'éducation des filles « l'équité commence à la maison » ; guide de la formatrice/du formateur Ministère des Enseignements primaire et secondaire ; Projet Equité et qualité dans l'enseignement primaire (EQUIPE) ; Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), 2003

9. Genre et DRSP, 2003

10. Institut national de la statistique et de l'analyse économique, Direction des études démographiques, Troisième recensement général de la population et de l'habitation, Résultats définitifs, octobre 2003

11. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes République du Bénin, Novembre 2006

12. Les actes du symposium sous-régional sur genre droit humains et culture : quels nouveaux défis pour la promotion de l'égalité et l'équité entre hommes et femmes d'ici à 2015 ? Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité ; UNFPA ; Coopération Suisse ; PLAN ; UNICEF ; FIFA ; Oxfam Québec, 21 au 24 novembre 2005

13. Loi N° 2006-19 du 5 septembre 2006 : portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin

14. Manuel d'information, d'éducation et de communication pour la lutte contre les migrations et le trafic des enfants, Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité ; Ambassade royale du Danemark au Bénin, Septembre 2002

15. MEPS, Annuaire statistique, année scolaire, 2001-2005, décembre 2005

16. MEPS, Annuaires statistiques scolaires, différentes années

17. MEPS, Plan décennal de développement du secteur de l'éducation 2006-2010,

Tome 1, Octobre 2006
18. Loi N°16 du1er octobre 2003 : portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans Etablissements Enseignements Secondaires Général, Technique et Professionnel, Publics et Privés
19. Plan Décennal de l'Education 2006
20. Politique nationale de promotion de la femme République du Bénin, Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité, Juin 2002
21. Politique Nationale de promotion de la scolarisation des filles, 2006
22. Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatifs aux droits des femmes République du Bénin, Novembre 2005
23. Rapport d'évaluation mi-parcours du Projet de Promotion de la Participation des Communautés pour une Education de Base pour Tous : version définitive.
24. Rapport final Education Pour Tous Bilan à l'an 2000, MENRS, Décembre 1999 + Mise à jour DPP/MEPS.
25. UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2007, femmes et enfants, le double dividende de l'égalité des sexes, 2007

Burkina Faso

1. Augmentation de l'éducation de base en faveur des filles au Burkina Faso 1963-1994, UNICEF, Ouagadougou : UNICEF, 1994
2. Avant-projet de plan d'action pour l'éducation des filles, Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse (MEBAM), 1993
3. Eléments de stratégies d'opérationnalisation du service de promotion de la scolarisation des filles (Contribution à la réflexion), ZEVOUNOU Irénée, Ouagadougou : UNICEF, 1995
4. Enquête sociologique à Pô (Haute-Volta) en vue de l'implantation du projet pilote d'égalité d'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation, New York : UNICEF, 1992, KOMPAORE Scholastique
5. Etude "analyse des disparités sexuelles dans le système éducatif burkinabè", COMPAORE Maxime; OUEDRAOGO Saïdou, Ouagadougou : UNICEF, 2003
6. Etude préparatoire à la mise sur pied d'une structure de documentation en faveur de l'éducation des filles : rapport provisoire, SIDIBE Jeanne, Ouagadougou : UNICEF, 1995
7. Evaluation IEFA au Burkina Faso, année 2002 : rapport final. OUEDRAOGO Fati; SANOU Bernadette; SANOU Clémence, Ouagadougou, 2002
8. Inventaire des recherches/Etudes passées et présentées sur l'éducation des filles au Burkina Faso, pays bénéficiaire de l'Initiative pour l'éducation des filles en Afrique (IEFA), TAMINI Dofinizoumou Franck, Ouagadougou : UNICEF, 1998
9. Journées de concertation sur les problèmes de la jeune fille en milieu scolaire et universitaire, Association Femmes, Educatrices et Developpement (AFED), Ouagadougou, 1993 et 1995

10. L'éducation des filles, Déclaration et cadre d'action de Ouagadougou : Conférence panafricaine sur l'éducation des filles. UNESCO; UNICEF, Ouagadougou : UNESCO, 1993
11. L'éducation des filles, Déclaration et cadre d'action de Ouagadougou : conférence panafricaine sur l'éducation des filles, UNESCO, Ouagadougou 1993
12. Livre de lecture, TIENDREBEOGO-KABORET Alice; UNICEF et FAWE/BURKINA, Ouagadougou, 2002
13. Livret-guide de la jeune fille burkinabè. TIENTREBEOGO-KABORET Alice, Ouagadougou : FAWE/Burkina, 2000
14. Mobilisation sociale pour la mise en oeuvre du plan d'éducation des filles au Burkina Faso : Séminaire national sur l'éducation des filles au Burkina Faso - Ministère de l'Enseignement de Base et de 'Alphabétisation de Masse (MEBAM), Ouagadougou 19 - 22 Décembre 1994.
15. Pan african conference on the education of girls, UNICEF/UNESCO, Ouagadougou, UNESCO, 1993
16. Plan d'action : Augmentation de l'éducation de base en faveur des filles au Burkina Faso 1993/1994, Ouagadougou, UNICEF, 1994
17. Programme d'expansion de l'enseignement de base :plan d'action pour l'éducation des filles, Ministère de l'Enseignement de Base et de 'Alphabétisation de Masse (MEBAM), 1994.
18. Programme d'expansion de l'enseignement de base : plan d'action pour l'éducation des filles, Ministère de l'Enseignement de Base et de 'Alphabétisation de Masse (MEBAM), 1994
19. Progrès dans l'éducation des filles et des femmes au Burkina Faso: Séminaire technique sur "Droit de l'enfant, éducation des filles et développement" (Ouagadougou, 17 - 21 février 1997). HOUETO G. L.; OUEDRAOGO M, Ouagadougou : UNESCO, 1997
20. Rapport sur les informations disponibles en juin 1993 sur les systèmes d'écoles medersas au Burkina Faso, OBURA Anna P, Ouagadougou : UNICEF, 1993

Gabon

1. GERDDES Gabon ; Nous sommes Artisans de notre Vie ; APE Sainte Marie, Libreville, juin 2007.
2. Ministère de l'Education Nationale/EPT ; Enquête sur les acquis scolaires des élèves des classes de 5ième en math et en sciences liées à la vie courante, Rapport final, UNESCO, juin 2005.
3. Ministère de l'Education Nationale et de la Condition Féminine ; étude socio-juridique du statut de la femme gabonaise ; Libreville, juillet 1997.
4. Ministère de l'Education Nationale ; Evaluation de l'Education Pour Tous, Libreville, 2000.
5. Ministère de l'Education Nationale/ Banque Africaine de Développement ;

Etude Stratégique du secteur éducatif ; juin 2005.
6. Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme ; résultats de l'enquête Femmes et prise de décision ; Libreville, juillet 2000.

Gambie

1. The Gambia Education Policy 2004-2015.
2. The Gambia Education Strategic Plan 2006-2015
3. The Sexual Harassment Policy
4. The Guidelines Against Sexual Abuse for Gambian Schools
5. The Alternatives to Corporal Punishment for Gambian Schools
6. The Gambia Gender Training Manual for Teachers
7. The Gender Action Pack – Gambia
8. The Guidance and Counselling Teacher Training Manual – Gambia
9. The Parenting Education Manual foe Early Childhood Education
10. The Life Skills Teacher Training Manual – Gambia
11. The Life Skills Training Manual for Students – Gambia
12. The Syllabus for Madrassa Education

Mali

1. Analyse genre des documents du programme décennal de l'éducation 2000
2. Conférence internationale de l'éducation Education de qualité pour tous les jeunes : Défis, tendances et priorités 2004
3. L'alphabétisation, un enjeu vital aperçu régional : Afrique subsaharienne 2006
4. La loi d'orientation sur l'éducation 1999
5. La situation des femmes au Mali cinq ans après la Conférence mondiale de Beijing, 2000
6. Le draft de la politique nationale de scolarisation des filles 2007
7. Le guide de référence des agents en charge de scolarisation des filles 2007
8. Le module de formation des enseignant(e)s en genre 2006
9. Le programme décennal pour le développement de l'éducation 1999
10. Le rapport général sur la programmation de l'éducation non formelle 2007
11. Le rapport mondial « Genre et éducation pour tous » 2003/2004
12. Les annuaires des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental (2002 à 2006)
13. Les sites Internet de: UNESCO, UNICEF, USAID, www.clicmali.org/education
14. Module de formation des enseignants en genre (Septembre 2006)
15. Rapport sur l'intégration du genre dans le curriculum phase II (Août 2002)
16. Table ronde des bailleurs de fonds sur le cadre de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2004

Mauritanie

1. Accélérer les progrès de l'éducation des filles, UNICEF 2003
2. Agir en Faveur de l'Education des Filles en Afrique subsaharienne, (FEMEDBA), mars 2004, Groupe d'Etude sur l'Afrique, GRETAF
3. Analyse du contexte scolaire au niveau de la deuxième année de l'enseignement fondamental, Document provisoire août 2002, MEN/IPN
4. Annuaires statistiques scolaires 1998/1999 et 2004/2005
5. Bilan diagnostic et stratégie pour la promotion de la scolarisation des filles au cours de la période décennale 2001-2010
6. Composante coûts et financement de l'éducation, Volume V – dépense de l'éducation, République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des Affaires Economiques et du développement (MEN/MAED)
7. Coûts d'opportunités de la scolarisation des filles, septembre 1999, UNICEF, Mounina Mint Abdellah, consultante nationale
8. Éducation des Filles en AOC: Accompagner l'accélération de l'EPT, novembre 2003
9. Eléments de synthèse du rapport diagnostic du secteur de l'éducation pour la politique nouvelle dans le contexte du CSLP, Ministère des Affaires Economiques, 2005
10. Enfants et Femmes de la Mauritanie : Analyse de la Situation, RIM- UNICEF, avril 2004
11. Enquête sur les filles adolescentes au Brakna, 2005, UNICEF
12. Étude sur la Scolarisation des Filles au Cycle Fondamental, Tome 1 – Rapport finale, N.S. Inter, RIM, Project Education 3 Études Lot 1, Nicole Morf (consultant) 1994 (EDUCV)
13. Etude sur les facteurs de succès de la scolarisation des filles en Afrique de l'Ouest : cas de la Mauritanie, rapport de la deuxième phase, Banque Mondiale, Mohamed Lemine O. Selmane, Sociologue Consultant en développement, Consultant principal de la Banque Mondiale, juin 1999
14. Évaluation de l'approche Écoles Communautaires, Propres, Saines et Vertes, Rapport Final – Draft, Sylla, Awa et Ahmed Ould Isselmou, 2003
15. Evaluation externe de l'approche « Ecoles communautaires propres saines et vertes » en Mauritanie, revue à mi Parcours de l'UNDAF, groupe Thématique Education – Formation, Septembre 2005 (Awa Sylla, spécialiste en approches participatives et recherche qualitative, Ahmed Ould Isselmou, Economiste démographe et Amadou Ousmane Diallo, consultant national)
16. Expériences de Participation communautaire dans les systèmes éducatifs de quelques Pays et en Mauritanie, RIM – UNICEF, El hadj Seydou Nourou Kane (consultant) avril 1995, (EDUC 1)
International
17. L'Éducation des filles, rentabiliser les investissements, UNICEF 2003

18. La scolarisation des Filles en Mauritanie, ONU Flash Spécial, 2002, Centre de Communication, d'Information et de documentation des Nations Unies en Mauritanie

19. Le Système éducatif mauritanien : éléments d'analyse pour instruire des politiques nouvelles, Banque Mondiale 2001

20. Le système éducatif mauritanien. Eléments d'analyse pour instruire des politiques nouvelles, Mai 2000, République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Education Nationale et le Ministère du Plan

21. Les absences des enseignants dans le premier cycle de l'enseignement fondamental en Mauritanie : importance, déterminants et conséquences sur les apprentissages des élèves, Janvier 2002, Jean-Pierre Jarousse et Bruno Suchaut, Université de Bourgogne et IREDU

22. Mauritanie 1994-2004, boum de la scolarisation des filles, UNICEF/ Mauritanie, Francine AHOUANMENUAGUEH et Nebghouha Mint Mohamed Vall

23. MPO/PPO Programme de coopération Mauritanie UNICEF 1994-1998, 1999-2002, 2003-2008

24. Notation, orientation et abandons dans l'enseignement fondamental en Mauritanie : le cas de la deuxième année de l'enseignement fondamental, Jean-Pierre Jarousse et Bruno Suchaut, avec l'appui de l'équipe de la Cellule d'évaluation de l'Institut Pédagogique National (IPN) de Nouakchott

25. Programme National de Développement du Secteur Educatif 2001/2010, Tome1 Diagnostic et Stratégie, Ministère de l'Education Nationale, 2001

26. Programme national décennal pour le développement de l'enseignement supérieur en Mauritanie, Banque Mondiale

27. Rapport d'Etat d'un Système Educatif National (RESEN), Mai 2001, Alain Mingat, Mamy Rakotomalala et Jee-Peng Tan, Equipe DH-PPTE, région Afrique, Banque Mondiale

28. Rapport d'étude sur l'Initiative 20/20 en Mauritanie – 2000, Isselmou Ould Mohamed, consultant

29. Rapport de l'étude sur la scolarisation des filles au cycle Fondamental en Mauritanie, 1994 Nicole Morf

30. Rapport de l'étude sur les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires mauritaniens, 2001, Nicole Morf et Dora Mahfoudh, consultants

31. Réaliser la scolarisation Primaire Universelle en 2015, Une chance Pour Tous les Enfants du monde, Banque Mondiale, rédigée par une équipe dirigée par Alain Mingat et Barbara Bruns

32. Revue annuelle du PNDSE du 7 au 14 septembre 2003, MAED, MEN, République de la Mauritanie

Niger

1. Arrêté du MERSS/T de 2005 portant création, composition et fonctionnement des COGES des établissements d'EES (COGES/ES)

2. Identification et analyse de certains facteurs déterminants dans la nomination des femmes à la direction des CEG publics de la Communauté Urbaine de Niamey au Niger.- MAHAMAN DJIBO Hadiza épouse OUMAROU.- Mémoire de Maîtrise ES-Sciences de l'Education.- Lomé : INSE, mai 2004

3. Niger. Programme Décennal de Développement de l'Education. EDUCATION POST-PRIMAIRE : Cycle de Base 2-Cycle Moyen -Enseignement et Formation Professionnels et Techniques - Enseignement Supérieur. Version provisoire. Mai 2007. Riches statistiques.

4. Programme de Coopération Gouvernement UNICEF, Education. Projet 1. Atelier 1 des points focaux, février 2007.Document de travail. Ici sont décrites les ''Ecoles Amies des Enfants, Amies des Filles'' p. 9 et 10.

5. Rapport d'analyse institutionnelle et organisationnelle sur l'intégration du genre du ministère de l'Education de base et de l'Alphabétisation ;

6. Rapport d'analyse organisationnelle et institutionnelle en genre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur, de la Recherche et de la Technologie ;

7. Rapport d'analyse organisationnelle et institutionnelle en genre du Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant

8. Rapport de synthèse de la rentrée 2005/2006

Sénégal

1. Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, République du Sénégal/Direction de la Planification du Ministère de l'Economie et des Finances/Agences du Système des Nations Unies au Sénégal. Mai 2003.

2. Le développement de l'éducation. Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education Août 2004/DPRE.

3. Rapport Mondial de Suivi sur l'EPT .Qui et où sont les analphabètes ? Afrique subsaharienne francophone. Par Makhoumy Fall UNESCO Février 2005

4. L'alphabétisation au cœur de l'éducation pour tous. Unesco 2006 ;

5. Protection et Eveil de la Petite Enfance. Rapport I et II Section Analytique MEN/DPRE

a. Synthèse des statistiques nationales 2003/2004 BSS Mai 2004

6. Suivi des OMD. Un Monde Meilleur pour Tous .Sénégal. Direction Planification Ministère des Finances PNUD/UNICEF, AFDS Août 2003.

7. Le développement de l'éducation. Rapport national du Sénégal. Août 2004 DPRE.

a. Lettre de politique générale pour l'éducation et la formation. Ministre Education

b. Nationale

c. MEN. Janvier 2005.

8. L'éducation intégratrice BREDA/UNESCO. Avril 2006.

9. UCAD Impacts Conférences Dakar et Beijing sur les Organisation de la Société Civile Sénégalaise et leurs influences sur les politiques. Fatou Sarr, Pape Demba Fall, Mamadou Kamara , Alpha Wade Février 2004

10. Site du laboratoire genre/UCAD-PNUD2006 « Equité et égalité de genre au

Sénégal » Sengenre-ucad.org UCAD/PNUD/CRDI 2007 Fatou Sarr Rokhiatou Gassama

11. Rapport national du Sénégal. MEN/Enseignement technique. Avril 2001.

12. Rapport sur l'évaluation technique de la candidature du Sénégal. François ROBERT

13. Hameau de Clange . Février 2006.

14. Programme décennal pour l'éducation et la formation (PDEF) – Sénégal. OIT, MEN.2005

15. L'éducation non formelle au Sénégal. Description, évaluation et perspectives. Alioune Diouf, Moussa Mbaye, Yann NACHTMAN. UNESCO Mars 2001

16. Plan National d'Action de l'EPT . Direction de la planification et de la réforme de l'éducation. Ministère Education Nationale (MEN) Mai 2001

17. Rapport Mondial de Suivi de L'EPT : Cas du Sénégal : Site ressource.world bank.org-Education

18. Formation Professionnelle en Secteur Informel : 'Rapport Enquêtes Terrain Sénégal'' .

19. Richard Walther Agence Française de Développement AFD. Juillet 2006

20. Education, Formation, Enseignement Supérieur Recherche. Rapport Secrétaire Général OIF

a. Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) 2006.

3/ WEBOGRAPHIE

http://www.ungei.org/news/index_1218.html
http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=41617&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
http://www.campaignforeducation.org/resources/Apr2003/Fair0403_FR.pdf, page 8
http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/education/gender_education.htm

Imprimé sous les Presses
de l'Imprimerie Presse Inter
Août 2011

(UA)
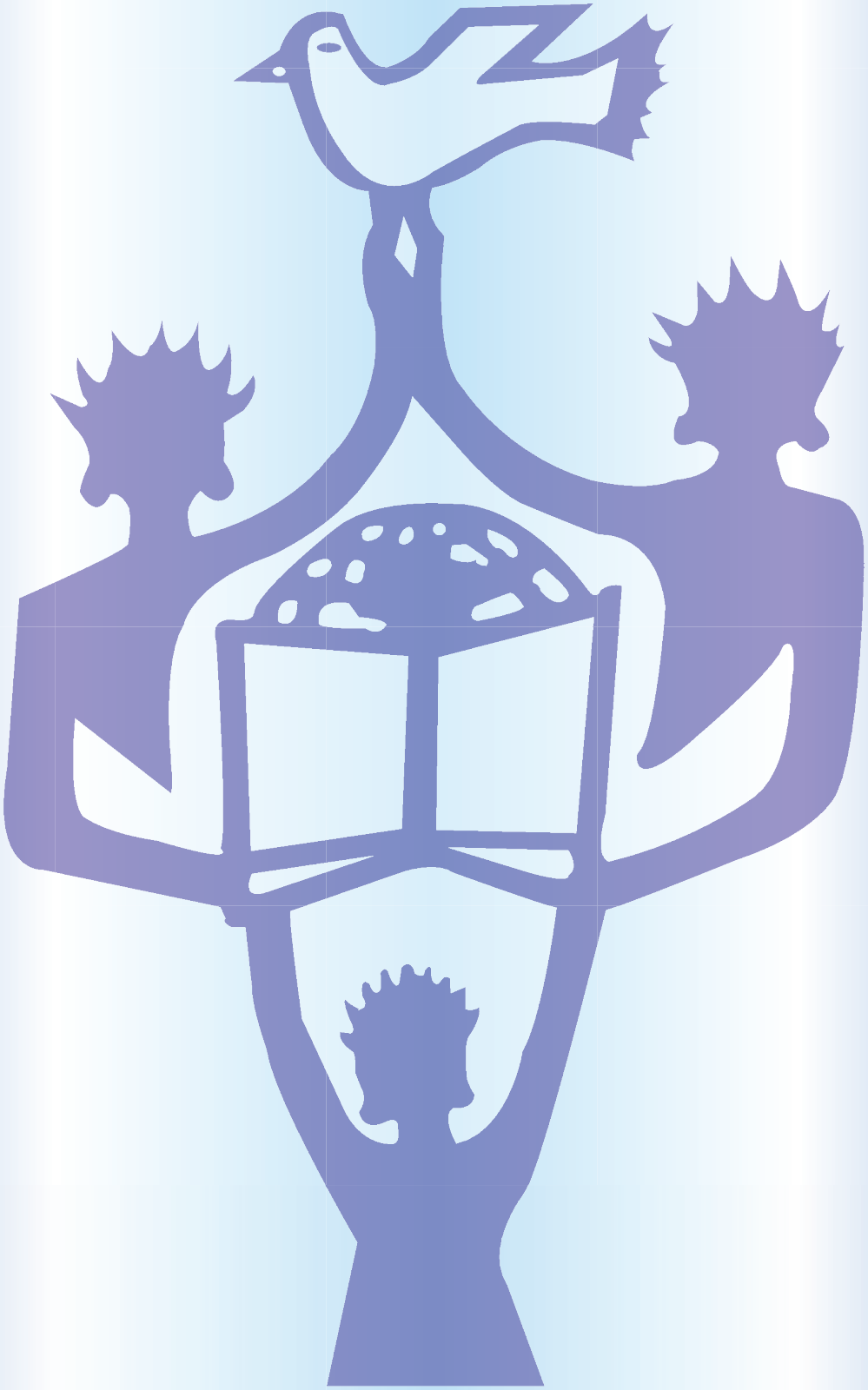
UNESCO